



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport de jury

Concours : CAPET-CAFEP externe et 3^{ème} concours

Section : économie et gestion

Option : communication, organisation et gestion des ressources humaines

Session 2023

Rapport de jury présenté par :

Eric CAYOL, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Président du jury

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU CONCOURS.....	1
A. Dates principales.....	1
B. Données statistiques.....	1
RÉGLEMENTATION.....	2
ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP.....	2
OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2023.....	3
Épreuves d'admissibilité.....	4
1. Composition de l'épreuve disciplinaire.....	4
2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée.....	4
C. Épreuves d'admission.....	4
1. Épreuve de leçon.....	4
2. Épreuve d'entretien.....	5
D. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion.....	5
1. Droit.....	5
2. Économie.....	6
3. Management.....	6
RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ.....	7
A. Composition de l'épreuve disciplinaire.....	7
1. Résultats CAPET/CAFEP et 3ème CONCOURS.....	7
2. Présentation de l'épreuve et du sujet ED 2023.....	9
3. Éléments de correction.....	10
4. Observations et conseils aux candidats.....	13
5. Repères bibliographiques.....	14
B. Épreuve disciplinaire appliquée.....	16
1. Résultats.....	16
2. Présentation du sujet.....	16
3. Pistes de réflexion, observations et conseils aux candidats.....	17
4. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines.....	21
RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION.....	22
A. Épreuve de leçon.....	22
1. Résultats.....	22
2. Présentation de l'épreuve.....	22
3. Observations et conseils aux candidats.....	23
4. Exemples de sujets proposés.....	28
B. Épreuve d'entretien.....	36
1. Résultats.....	36
2. Observations et conseils aux candidats.....	37
3. Exemples de sujet proposés.....	41

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.

PRÉSENTATION DU CONCOURS

A. Dates principales

Épreuves d'admissibilité :	du 09 mars au 10 mars 2023
Correction des épreuves d'admissibilité :	du 29 mars au 05 avril 2023
Publication des résultats d'admissibilité :	06 avril 2023
Épreuves d'admission :	du 19 juin au 23 juin 2023
Publication des résultats :	27 juin 2023

B. Données statistiques

CAPET externe économie et gestion - CAFEP externe économie et gestion - Troisième concours externe économie et gestion

Concours externe Economie et gestion CAPET CAFEP 3ème concours
Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

2023	CAPET	CAFEP	3ème concours
Nombre de postes offerts au concours	92	7	5
Candidats inscrits	742	182	328
Candidats présents	259	61	72
<i>Taux de présence</i>	34.91%	33.52%	21.95%
Candidats admissibles	134	17	18
Total du premier candidat admissible /20	16.5	17	16
Total du dernier candidat admissible /20	8	11	11
Candidats admis	87	7 (+1)	5 (+2)
Total du premier candidat admis /20	16.33	14.92	14.75
Total du dernier candidat admis /20	9	12.25	11.79
Total du dernier inscrit sur liste complémentaire /20	X	10.17	10.29

CAPET externe Économie et Gestion

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de postes offerts au concours	62	79	86	87	92	92
Candidats inscrits	1220	1172	938	897	683	742
Candidats présents	457	391	368	364	236	255
<i>Taux de présence</i>	37.46%	33.36%	39.23%	40.58%	34.55%	34.37%
Candidats admissibles	135	180	137	146	151	169
Total du premier candidat admissible /20	16	15.25	15.25	17	16	16.5
Total du dernier candidat admissible /20	9	8	9.5	9.25	7	8
Candidats admis	62 (+0)	79 (+0)	86 (+0)	87 (+0)	92 (+0)	87
Total du premier candidat admis /20	15.33	17.66	18.41	18.33	18.33	16.33
Total du dernier candidat admis /20	10	10.41	10.25	9.58	9.58	9

RÉGLEMENTATION

On trouvera dans les pages qui suivent les principaux extraits du bulletin officiel de l'Éducation nationale (B.O.) définissant les programmes et les épreuves du concours pour la session 2023.

Nous rappelons aux candidats qu'ils trouveront dans le B.O. les éventuelles modifications de programme et de réglementation susceptibles d'affecter la session du concours à laquelle ils envisagent de se présenter.

Les candidats peuvent prendre connaissance des modalités de concours à l'adresse suivante : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-seconddegre.html>

Par ailleurs, de nombreuses informations relatives au métier d'enseignant, aux différents concours et spécialités, à l'inscription, à l'organisation des épreuves et à leurs modalités sont consultables à partir du site du ministère de l'Éducation nationale, à l'adresse : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

S'agissant des formations et des enseignements relevant du domaine de l'économie et gestion, la consultation régulière des sites web consacrés à la discipline et l'abonnement au périodique électronique Ecogest@actu sont susceptibles de fournir au candidat de très utiles informations actualisées, de nombreux contacts et références pédagogiques.

Le portail des sites de l'économie et gestion en ligne se trouve à l'adresse : <http://eduscol.education.fr/ecogest>

La recherche et l'accès à ces ressources sont facilités par le flux d'actualité du site national : <http://eduscol.education.fr/ecogest/actualites/fil/RSS>

ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE DU CAPET-CAFEP

Section économie et gestion

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
<i>Épreuves d'admissibilité</i>		
1. Épreuve disciplinaire	5 h	2
2. Épreuve disciplinaire appliquée	5 h	2
<i>Épreuves d'admission</i>		
1. Épreuve de leçon Concevoir et animer une séance pédagogique Situation fournie par le jury : préparation 3h Exposé : 20 mn Entretien 40 mn	1 h	5
2. Épreuve d'entretien Motivation et aptitude du candidat à se projeter dans le métier d'enseignant. Pas de temps de préparation Présentation personnelle : 5mn de présentation + 10 mn d'échange 1 mise en situation d'enseignement 10 mn 1 mise en situation de vies scolaire 10 mn	35 mn	3

L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques, techniques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LA SESSION 2023

Les concours du CAPET et du CAFEP externe, ainsi que le troisième concours, dans l'option communication, organisation et gestion des ressources humaines visent à recruter des personnels qui témoignent d'une expertise scientifique et didactique dans le champ de la communication, de l'organisation et de la gestion des ressources humaines, dans la série STMG, ainsi que dans les BTS tertiaires relevant de cette spécialité.

Le présent rapport de jury a été élaboré par les membres du jury, dans le souci de rendre compte du déroulement de la session mais aussi d'apporter des conseils aux candidates et candidats qui se préparent pour la session 2024. Je les invite à en prendre connaissance pour se préparer de manière optimale. Certains ne semblent pas avoir eu connaissance des préconisations formulées dans le précédent rapport de jury.

La session 2023 est la seconde à mettre en œuvre la nouvelle maquette des concours de recrutement, ainsi que les nouvelles conditions de diplôme applicables.

S'agissant des flux, malgré une légère augmentation en 2023, on observe une tendance à la baisse des candidats inscrits et présents au concours pour le CAPET externe, en partie compensée par la mise en place du CAFEP, et du troisième concours, qui accueillent un nombre croissant de candidats.

Les besoins sont en effet importants, compte tenu de l'augmentation régulière des effectifs d'élèves scolarisés en voie technologique et en section de techniciens supérieurs de la spécialité considérée.

Pour autant, compte tenu de la diminution du vivier, et de l'insuffisante préparation de bon nombre de personnes candidates, il n'a pas été possible de pourvoir tous les postes proposés au CAPET à la session 2023. En effet seuls 87 postes ont pu être pourvus sur les 92 postes proposés. Néanmoins, il a été possible de recruter des candidats sur liste complémentaire sur le CAFEP et le troisième concours, pour lesquels le niveau des personnes candidates était globalement meilleur.

J'invite donc les personnes candidates à la session 2024 à prendre connaissance du présent rapport de jury avec attention, en particulier à être attentives aux constats suivants, en vue d'optimiser leurs chances de réussite au concours :

Pour l'ensemble des épreuves, il est essentiel que la préparation soit plus approfondie. Les résultats de l'épreuve disciplinaire mettent en évidence que bon nombre de candidates et candidats ne maîtrisent pas les concepts de base relatifs de l'économie, du droit et du management, alors qu'ils devront enseigner ces disciplines. Le constat est identique pour l'épreuve disciplinaire appliquée, ainsi que pour la leçon. Les candidats appliquent des matrices prédéfinies, étudiées en amont, et souvent décontextualisées, sans prendre le temps de s'approprier les concepts et techniques propres aux disciplines évaluées. Le concours doit permettre de faire la démonstration de la maîtrise des disciplines supports du concours, afin d'être en capacité d'appréhender au mieux la dimension didactique, liée aux savoirs disciplinaires, et la dimension pédagogique liée à la mise en œuvre de la transmission des savoirs au sein d'une classe. Cela devrait se traduire par un repérage plus marqué des obstacles présents dans les savoirs eux-mêmes, afin d'aider l'élève à les surmonter grâce à une stratégie didactique adaptée au public d'apprenants dont ils ont la charge.

Enfin, l'observation du déroulement des épreuves orales me conduit à rappeler à un certain nombre de personnes candidates que la préparation d'un concours de recrutement nécessite d'avoir la posture appropriée. Il leur appartient donc de se conformer aux règles de l'organisation qui les accueille et non l'inverse. Être professeur c'est en effet s'inscrire dans un collectif au service de la réussite des élèves.

Les membres du jury et les appariteurs ont été attentifs, comme à l'accoutumée, à maintenir un environnement serein et bienveillant afin d'offrir aux candidates et aux candidats de bonnes conditions de préparation et de soutenance de leur épreuve d'admission. J'en profite pour remercier la direction et les personnels du lycée Emile Zola, qui met à disposition les équipements et les salles nécessaires pour organiser les différentes phases de ce concours dans les meilleures conditions.

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de l'épreuve disciplinaire

Durée : cinq heures ; coefficient 2

L'épreuve disciplinaire (ED) porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties consistant :

- pour l'une, à traiter plusieurs questions relatives au droit d'une part, à l'économie d'autre part,
- pour l'autre à traiter une question de management.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve, exigeante par le spectre disciplinaire qu'elle couvre, exige des candidats un niveau correct de maîtrise des trois disciplines évaluées, indépendamment des compétences d'analyse et de synthèse également requises. Un candidat aurait peu de chance de réussir avec des connaissances lacunaires dans l'une des trois disciplines.

Les compétences suivantes sont évaluées au travers de cette épreuve :

- Maîtrise des savoirs disciplinaires, notamment du lexique du champ scientifique ;
- Capacité à analyser (rôle des documents) ;
- Capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée ;
- Capacité à argumenter ;
- Capacité à structurer son propos ;
- Maîtrise de l'expression écrite.

2. Composition de l'épreuve disciplinaire appliquée

Durée : cinq heures ; coefficient 2.

L'épreuve porte sur l'enseignement de sciences de gestion. Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence pédagogique sur la thématique proposée en exploitant de façon critique et argumentée un dossier documentaire fourni.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

C. Épreuves d'admission

1. Épreuve de leçon

- Durée de préparation : 3 heures
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum)
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves. L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2. Épreuve d'entretien

- Durée : 35 minutes
- Coefficient 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.)
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

D. Le programme des CAPET CAFEP et troisième concours économie gestion

Le programme a été publié le 29 avril 2021.

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

Programme commun à toutes les options

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature juridique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- les statuts juridiques des organisations marchandes et non marchandes ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;
- le droit de l'immatériel ;
- le droit de l'entreprise en difficulté.

2. Économie

A - Thèmes des programmes d'économie du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature économique du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

3. Management

A - Thèmes des programmes de management de la classe de première du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », ainsi que les questions, compétences et savoirs associés de nature managériale du programme de « culture économique, juridique et managériale » commun à plusieurs spécialités du brevet de technicien supérieur traités au niveau master.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau master :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- la gestion des ressources humaines ;
- les structures et les modes de coordination ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

Programmes spécifiques à chacune des options

Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme des enseignements de spécialité « sciences de gestion et numérique » en classe de première, « management, sciences de gestion et numérique » en classe de terminale - enseignement commun et enseignement spécifique de ressources humaines et communication - du baccalauréat « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau master.

B - Les compétences et savoirs associés aux blocs professionnels relatifs à la communication, à l'organisation, à la gestion du personnel et des ressources humaines des référentiels des BTS « Support à l'action managériale » et « Gestion de la PME », traités au niveau master.

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Les sujets des épreuves d'admissibilité sont consultables sur le site devenirenseignant.gouv.fr :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-les-rapports-des-jurys-des-concours-du-capet-de-la-1235>

A. Composition de l'épreuve disciplinaire

1. Résultats CAPET/CAFEP et 3ème CONCOURS

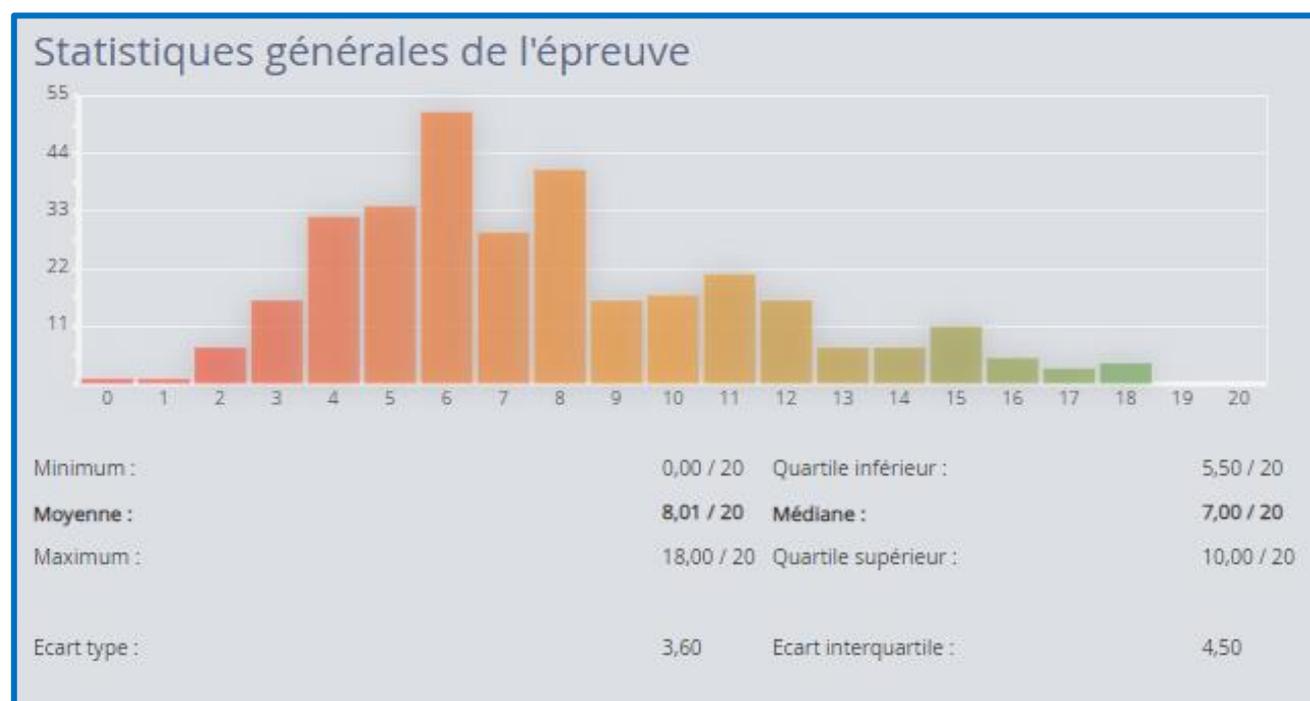
➤ Pour le CAPET/CAFEP EXTERNE :

320 copies ont été corrigées.

Note la plus haute : 18/20

Moyenne générale : 8,01/20

Note la plus basse : 0/20



Par rapport à la session 2022, date de mise en place des nouvelles modalités de l'épreuve, la moyenne est très légèrement supérieure (8,01 contre 7,86).

On peut par ailleurs remarquer que :

- 57 candidats, soit presque 18 % du nombre total, ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20 (contre 25 % en 2022, ce qui démontre une baisse du nombre de copies d'un niveau jugé très insuffisant).
- 115 candidats, soit 36 % du total ont obtenu une note très faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20 bien que non éliminatoire (contre 27% en 2022).

Ainsi 54 % des candidats ont un résultat inférieur à 8/20, ce qui est très proche de la session précédente. Cet indicateur laisse à penser que la préparation des candidats est insuffisante au regard des exigences de cette nouvelle épreuve.

Concernant les copies jugées satisfaisantes ou presque :

- 18 % obtiennent une note comprise entre 8 et 10 ;
- 12 % entre 10 et 12 ;
- 16 % \geq à 12.

On observe donc que seuls 28 % des candidats ont une note supérieure ou égale à 10/20.

➤ POUR LE TROISIÈME CONCOURS :

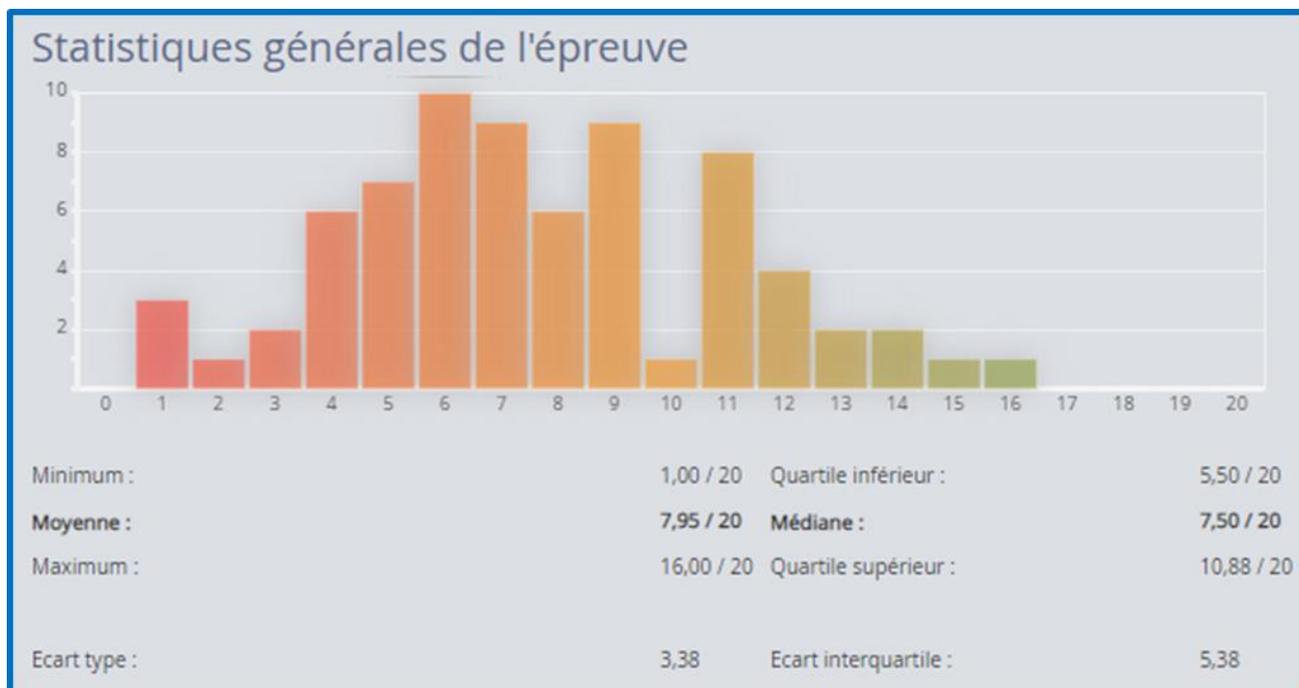
Remarque importante : les candidats qui présentent le troisième concours n'ont qu'une seule épreuve d'admissibilité, à savoir l'épreuve disciplinaire ici présentée. Cette épreuve est donc déterminante pour ces candidats.

72 copies ont été corrigées.

Note la plus haute : 16/20

Moyenne générale : 7,95/20

Note la plus basse : 1/20



On peut remarquer que :

- 12 candidats, soit presque 17 % du nombre total, ont été éliminés, avec une note inférieure ou égale à 5/20 ;
- 26 candidats, soit 36 % du total ont obtenu une note très faible, comprise entre 5,5 et 7,5/20 bien que non éliminatoire.

Ainsi 53 % des candidats ont un résultat inférieur à 8/20, ce qui est quasiment identique aux résultats du concours externe. Cet indicateur laisse à penser que la préparation des candidats est là aussi insuffisante au regard des exigences de cette nouvelle épreuve.

Concernant les copies jugées satisfaisantes ou presque :

- 21 % obtiennent une note comprise entre 8 et 10 ;
- 12 % entre 10 et 12 ;
- 14 % \geq à 12.

On observe que seuls 26 % des candidats ont une note supérieure ou égale à 10/20.

Les résultats sont donc sensiblement les mêmes que ceux du concours externe, avec cependant un pourcentage légèrement plus faible de très bonnes copies.

2. Présentation de l'épreuve et du sujet ED 2023

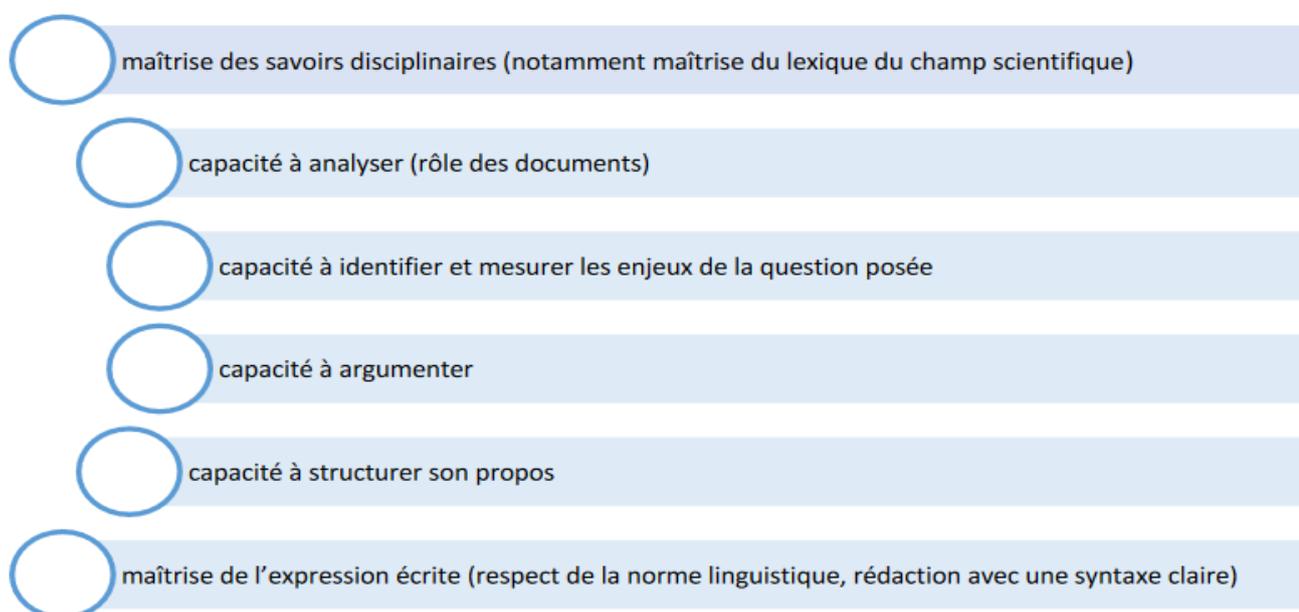
L'épreuve disciplinaire (ED) porte sur le droit, l'économie et le management. Elle comporte deux parties consistant :

- pour l'une, à traiter plusieurs questions relatives au droit d'une part, à l'économie d'autre part,
- pour l'autre à traiter une question de management.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 05/20 est éliminatoire.

Cette épreuve, exigeante par le spectre disciplinaire qu'elle couvre, demande aux candidats de maîtriser un niveau correct dans les trois disciplines évaluées, indépendamment des compétences d'analyse et de synthèse également requises. Un candidat a peu de chance de réussir avec des connaissances lacunaires dans l'une des trois disciplines.

L'épreuve disciplinaire conduit le candidat à démontrer les compétences suivantes :



La structure du sujet (succession de questions en droit, en économie et en management sans lien conceptuel entre elles, ni référence à une organisation concrète) permet de diversifier les thématiques abordées.

L'objectif explicite est de vérifier l'acquisition de connaissances diverses variées aussi bien en droit, en économie qu'en management par les candidats au CAPET externe et du 3ème concours Économie et gestion.

Les auteurs du sujet de la session 2023 ont choisi des thématiques classiques en lien avec les nouveaux programmes de STMG, mais nécessitant une bonne maîtrise du vocabulaire technique, des connaissances scientifiques actualisées et une capacité à structurer le propos en mobilisant des exemples concrets.

Plus précisément, les auteurs ont choisi en droit de se concentrer d'une part sur la maîtrise de fondamentaux relatifs au contrat de travail, et d'autre part sur l'analyse d'une QPC mettant en tension deux libertés fondamentales abordées dans le programme, afin de montrer la diversité des ressources pouvant être mobilisées dans le cas des enseignements. En Économie, les thématiques abordées (chômage, politiques économiques et soutenabilité de la croissance) sont classiques mais nécessitaient une bonne maîtrise du vocabulaire économique et des mécanismes sous-jacents. Enfin, en management, le sujet autour de la décision dans un contexte d'explosion de l'intelligence artificielle était d'actualité et offrait plusieurs axes de traitement.

Aussi, les nouveaux enseignants recrutés doivent maîtriser ces concepts essentiels à l'enseignement en droit, en économie et en management.

3. Éléments de correction

3.1. DROIT

Première question : Présenter les critères de qualification du contrat de travail

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Cette question de droit demandait aux candidats de mobiliser leurs connaissances sur les critères de qualification du contrat de travail et non de faire un catalogue des types de contrats de travail ou de leurs clauses.

En premier lieu, une définition du contrat de travail et de ses trois caractéristiques (prestation de travail, rémunération et lien de subordination) était attendue. Une réponse plus approfondie, structurée et articulée autour du lien de subordination, critère déterminant de la qualification du contrat de travail, semblait particulièrement pertinente afin de le distinguer des autres formes d'activités professionnelles dont notamment les contrats d'entreprise conclus par des travailleurs indépendants avec des plateformes numériques (jurisprudences Take It Easy, Uber, Deliveroo...).

Cette première question a fait l'objet de nombreux hors sujet de la part des candidats avec une récitation autour du contenu d'un contrat de travail. Les critères de qualification sont souvent cités au milieu de ce descriptif mais sans approfondissement. Les bonnes copies ont su se focaliser sur les critères de qualification du contrat de travail et les expliciter, notamment en s'appuyant sur la jurisprudence.

Seconde question : A partir du document suivant (annexe D1) et de vos connaissances :

- préciser l'intérêt du contrôle de constitutionnalité
- expliquer l'apport de la décision du Conseil constitutionnel en matière de protection de l'environnement

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Cette seconde question de droit :

- demandait d'une part aux candidats de mobiliser leurs connaissances sur notre système juridique et les sources du droit à travers le mécanisme du contrôle de constitutionnalité, qui vise à vérifier la conformité des lois au bloc de constitutionnalité (respect de la hiérarchie des normes au sommet de laquelle se trouve la Constitution, garante des droits fondamentaux et de l'organisation des pouvoirs - *pyramide de Hans KELSEN* -) ;
- permettait d'autre part d'évaluer les capacités des candidats à exploiter une documentation juridique, en l'occurrence une décision portant sur l'examen d'une question prioritaire de constitutionnalité par le Conseil constitutionnel, mettant en tension deux libertés fondamentales : la liberté d'entreprendre et la protection de la santé et de l'environnement.

Pour exploiter la documentation juridique, les candidats pouvaient mobiliser la méthodologie d'analyse d'une décision de justice et mettre en évidence les portées de cette décision de justice (à savoir en résumé, la consécration d'un nouvel objectif à valeur constitutionnelle (OVC) de protection de l'environnement, et la conciliation entre cet OVC et celui de la liberté d'entreprendre, le respect du premier pouvant conduire à apporter des restrictions légitimes au second).

Les candidats ont démontré une compréhension satisfaisante de la décision mais une fragilité dans la maîtrise du vocabulaire et des concepts juridiques. Globalement, les réponses ont ici été bien structurées.

3.2. ECONOMIE

Première question : Présenter les principales mesures de politique économique permettant de promouvoir une croissance soutenable

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La première question d'économie proposait aux candidats de traiter de la notion de soutenabilité de la croissance, une thématique classique et actuelle de macroéconomie. Une définition de la croissance ET de son caractère soutenable (croissance durable dans le temps, notamment sous la contrainte de facteurs sociaux et environnementaux, c'est-à-dire conciliant croissance économique et développement durable), était d'abord attendue. Il était ensuite essentiel de montrer le rôle de l'Etat dans l'accompagnement vers la croissance soutenable, et donc de faire le lien entre les politiques menées par l'Etat et l'objectif de soutenabilité de la croissance.

Des illustrations concrètes et actuelles pertinentes étaient particulièrement attendues pour répondre à la question et étayer la démonstration. Les candidats pouvaient par exemple exposer le rôle incitatif de l'Etat (taxe PIGOU, bonus-malus...), son rôle règlementaire notamment en matière d'environnement, les mesures de politique structurelle avec des investissements dans une logique de croissance endogène (développement de la R&D orientée vers les activités vertes, amélioration du système éducatif et investissement en capital humain...), ou son rôle redistributif (répartition des richesses, réallocation plus efficace des ressources de l'Etat...).

Des références théoriques pour étayer l'argumentation étaient également attendues (carré magique de Kaldor, rapport Brundtland, Romer, Lucas et Barro, ...).

Cette première question d'économie a été traitée de manière superficielle. Les termes du sujet ont été mal, voire pas du tout, définis. La notion de soutenabilité a été rarement repérée comme enjeu du sujet, ce qui a conduit de nombreuses fois à des développements hors sujet avec un catalogue des types de politiques économiques. Une structure argumentative cohérente et convaincante a également fait défaut pour un nombre non négligeable de candidats. Il est rappelé ici qu'il n'est pas attendu la récitation d'un cours mais l'exposé une réflexion s'articulant autour d'une problématique économique.

Seconde question : À partir des documents suivants (annexes E1-E2-E3-E4) et de vos connaissances : analyser l'évolution du chômage en France et sa structure actuelle.

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à structurer son propos, expression écrite.

Les candidats étaient amenés à mobiliser leurs connaissances pour définir des notions de base (chômage, population active, taux de chômage) et à exploiter des documents de différentes nature (graphiques, tableau et article économique) pour interpréter des données quantitatives.

Il était ici attendu que les candidats repèrent puis expliquent ("analyser"):

- d'une part la structure actuelle du chômage en France : catégories de personnes les plus touchées, comparaison avec les autres Etats, existence d'un chômage de longue durée ... qui peuvent notamment s'expliquer par une inadéquation entre les besoins du marché du travail et les qualifications des personnes sans emploi ;
- d'autre part l'évolution du chômage en France : chômage qui se maintient à un niveau relativement élevé qui relève donc d'un chômage structurel, mais des oscillations entre 7 % et 10,5% qui démontrent également l'existence d'un chômage conjoncturel (hausse du taux de chômage suite à la crise des subprimes, avant de diminuer dans un contexte économique plus favorable, puis d'être affecté par le contexte de la pandémie) ...

Les candidats ont démontré ici une maîtrise plutôt satisfaisante des notions à étudier. Toutefois, l'exploitation des données se limite très souvent à des constats sans réelle analyse. Par ailleurs, les candidats prennent insuffisamment appui sur les concepts économiques.

3.3. MANAGEMENT

En quoi le recours aux nouvelles technologies modifie-t-il le processus de prise de décision et le rôle des décideurs dans les organisations ?

Compétences évaluées : maîtrise des savoirs disciplinaires, capacité à analyser, capacité à identifier et mesurer les enjeux de la question posée, capacité à argumenter, capacité à structurer son propos, expression écrite.

La question de management amenait les candidats à interroger les notions de processus de décision, décideurs et de nouvelles technologies. Celles-ci doivent être définies rigoureusement avant de problématiser le sujet. Ainsi, comme le suggère le sujet, les nouvelles technologies viennent bouleverser le champ du management à deux égards : d'une part au niveau du processus de décision, et d'autre part au niveau du rôle des décideurs.

Les candidats pouvaient proposer un développement en suivant le plan indicatif suivant :

Axe 1 : La modification du processus de décision

- Les étapes du processus de décision affectées par les nouvelles technologies

Les étapes du modèle IMC de H.SIMON sont impactées : au niveau de la phase d'intelligence (intérêt des systèmes de veille stratégique, informatique, marketing... et exploitation plus poussée des données issues du big data), au niveau de la phase de modélisation (facilitation des échanges de bonnes pratiques, critères d'évaluation plus pertinents...), et au niveau de la phase de choix (aide à la décision grâce à l'intelligence artificielle...).

- Le SIAD a progressivement offert de nouvelles possibilités aux décideurs

De plus en plus, l'informatique et l'intelligence artificielle peuvent accompagner (c'est-à-dire limiter les biais cognitifs) voire même prendre des décisions à part entière : simple apport de données, assistance à la prise de décision, prise de décision autonome (*machine learning/deep learning*), appui sur les systèmes de *Knowledge management*. Les nouvelles technologies sont donc une façon de progresser dans la rationalité des décisions.

Axe 2 : La modification du rôle des décideurs

- Les compétences attendues du décideur évoluent

Le manager doit acquérir de nouvelles compétences liées au numérique, il doit décider des tâches qui peuvent ou pas être confiées à l'IA (intelligence artificielle), importance de la maîtrise de l'IA par le décideur dans le rapport aux équipes avec une création d'une culture de l'IA (apprentissage collectif autour de ces nouveaux outils), importance de la formation pour développer les compétences spécifiques à l'IA...

- Un décideur « augmenté »... qui doit toutefois prendre conscience des limites des nouvelles technologies

Les décisions routinières sont confiées à la machine, gain de temps permis par l'automatisation de certaines décisions à faible valeur ajoutée, facilitation de la prise de décision collective... mais l'utilisation de nouvelles technologies comporte des biais que le décideur doit détecter et la recherche permanente de rationalité peut être problématique, notamment sur les décisions stratégiques où l'intuition peut avoir toute son importance.

Des illustrations avec des **exemples de pratiques managériales** étaient attendues ainsi que des références théoriques pertinentes : ANSOFF, SIMON ...

Le sujet a été globalement compris, bien que certains candidats n'ont traité qu'une partie de la problématique, très souvent par manque de définition et de maîtrise des notions clés. Par ailleurs, les arguments ne reposent pas assez sur les concepts du management et ne sont pas toujours illustrés par des exemples de pratiques managériales, ce qui rend certains développements superficiels.

4. Observations et conseils aux candidats

Pour les trois disciplines, en termes de forme :

En très grande majorité, les candidats ont traité l'ensemble des questions.

On constate une qualité rédactionnelle globalement satisfaisante avec cependant un nombre non négligeable de copies contenant des fautes d'orthographe et de grammaire.

Les copies sont globalement bien présentées, propres, structurées, exception faite du management.

Nous conseillons au candidat de :

- Garder du temps pour relire la copie et corriger les fautes.
- Privilégier les phrases courtes.
- Structurer les développements en parties et sous parties.

4.1. DROIT ET ECONOMIE

En droit : beaucoup de hors sujet sur la première question, ainsi que des concepts peu développés, ce qui interroge sur la maîtrise de ces derniers.

Une compréhension de la décision souvent correcte mais une fragilité dans la maîtrise des concepts qui empêche d'en saisir les subtilités.

Nous conseillons au candidat :

- de consacrer plus de temps à cerner le sujet pour bien en comprendre les enjeux, les attentes (identification et définition des mots clés),
- de maîtriser les fondamentaux et le vocabulaire juridique,
- de maîtriser les méthodologies juridiques exigées d'un élève de STMG ou d'un étudiant de BTS,
- d'approfondir les concepts,
- d'actualiser ses connaissances par une veille juridique.

En économie : Les termes du sujet sont rarement définis (Q1 et Q2), la notion de croissance soutenable encore moins et elle n'est même pas identifiée comme enjeu du sujet, cela conduit à un développement hors sujet qui relève la plupart du temps d'un catalogue des types de politiques économiques.

- L'argumentation est souvent fragile car elle ne s'appuie que rarement sur des concepts, mécanismes et auteurs emblématiques de la discipline.
- L'analyse des documents quantitatifs est mieux réussie mais très souvent limitée à de simples constats.

Nous conseillons au candidat de

- travailler les fondamentaux de la discipline,
- définir les mots clés du sujet et ce pour chaque question,
- définir chaque concept utilisé en s'appuyant sur références théoriques,
- veiller à construire une réponse qui soit une argumentation permettant de répondre à la problématique,
- exploiter des données suppose également de réaliser une analyse des constats.

4.2. MANAGEMENT

Les développements sont très fragiles car les notions sont rarement définies, et ne reposent que rarement sur les concepts du management en faisant référence aux auteurs emblématiques. De plus, les arguments sont rarement illustrés par des exemples de pratiques managériales.

Nous conseillons au candidat de :

- travailler les fondamentaux de la discipline
- s'informer de l'actualité des entreprises
- définir avec rigueur les termes du sujet
- construire chaque argument selon la trame suivante : définition du concept-explication théorique-illustration
- structurer son propos, le plan en deux parties doit même être apparent

5. Repères bibliographiques

Bibliographie pour travailler les notions et concepts juridiques, économiques et managériaux :

DROIT

Ouvrages :

Contrats civils et commerciaux, François Collart-Dutilleul, Philippe Delebecque, Dalloz.

Droit des obligations, B. Fages, LGDJ.

Droit des sociétés, A. Constantin, Mémento Dalloz.

Droit du travail, E. Peskine, C. Wolmack, LGDJ.

Droit de la consommation, J. Calais-Auloy et F. Steinmetz, Précis Dalloz.

Droit de la concurrence interne et communautaire, M. Malaurie-Vignal, Sirey.

Droit de la propriété intellectuelle, propriété littéraire et artistique, propriété industrielle, droit international, P. Tafforeau, Gualino éditeur.

Les Mémento Dalloz pour les thèmes en relation avec le programme.

Revues :

Revues hebdomadaires ou mensuelles du Jurisclasseur (LexisNexis), par exemple, *Contrats, concurrence, consommation*

Revues Dalloz : Droit des sociétés, Droit du travail, Droit de l'Union Européenne

Sites Internet :

www.legifrance.gouv.fr

www.travail-emploi.gouv.fr

<https://www.service-public.fr/>

<http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>

ÉCONOMIE

Ouvrages :

Théories économiques, M. Montoussé, éd. Bréal

Économie politique : 1. Concepts de base et comptabilité nationale, 2. Microéconomie, 3. Macroéconomie, J. Généreux, coll. Les fondamentaux, éd. Hachette Supérieur.

Principes de l'économie, G.Mankiw, éd. De Boeck

Microéconomie de l'emploi, M.Sabatier, Lesueur, éd. De Boeck.

Économie et mondialisation, JP Allegret, P.Le Merrer, Ed De Boeck

Économie politique contemporaine, Barel E., Beaux C., Kesler E., Sichel O., éd. Armand Colin.

Politique économique, Bénassy-Quéré A., Coeuré B., Jacquet P., Pisani-Ferry J.,éd. De Boeck.

Histoire des pensées économiques : les fondateurs / les contemporains, collection dirigée par A. Gélédan-Synthèse, éd. Sirey)

Micro-économie, Abraham-Frois G.- éd.Economica.

Les grandes questions d'économie et de finances internationales, F. Lemoine, P. Madies, T. Madies, éd. De Boeck

Économie contemporaine, Analyse et diagnostics, Lecaillon J-D. et al., éd. De Boeck.

Histoire des faits économiques, Brasseul J., coll. U, éd. Armand Colin.

Monnaie et financement de l'économie, M. Delaplace, éd. Dunod

Reuves :

- *Les Cahiers français*
- *Problèmes économiques*
- *Reflets et perspectives de la vie économique*
- *Revue économique*
- *Regards croisés sur l'économie*
- *L'économie politique*
- *Alternatives économiques*

Sites :

Il est conseillé d'actualiser les indicateurs chiffrés grâce à des sites tels que celui de l'INSEE, de l'OCDE...

<http://www.cae.gouv.fr> (conseil d'analyse économique)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr> (abonnement gratuit à la lettre)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/presentation>.

<http://www.alternatives-economiques.fr>

<http://www.insee.fr>

<https://www.oecd.org/FR/>

http://europa.eu/index_fr.htm

<http://www.ofce.sciences-po.fr> (observatoire français de conjoncture économique)

MANAGEMENT

Ouvrages :

- *Notions fondamentales de management*, M. Darbelet, L. Izard, M. Scaramuzza, Foucher
- *Stratégor*
- *Les organisations, État des savoirs*, Éditions Sciences Humaines
- *Organisation, théories et pratiques*, Yves-Frédéric Livian, Dunod
- *Stratégie d'entreprise*, J. Bouglet, Gualino
- *Stratégie*, A. Desreumaux, X. Lecocq, V. Warnier, Pearson Éducation
- *100 fiches pour comprendre la stratégie d'entreprise*, J.-L. Magakian, M.A. Payaud, Bréal

Reuves :

Économie & Management ; Revue française de gestion ; Challenges ; Capital ; 01informatique ; Liaisons sociales ; Enjeux les Echos ; L'Usine nouvelle

B. Épreuve disciplinaire appliquée

1. Résultats

Nombre de copies corrigées : 316

Note la plus haute : 17 / 20

Moyenne générale : 9 / 20

Note la plus basse : 0 / 20

Médiane : 9

Nombre de copies ayant obtenu une note inférieure à la moyenne : 173 (54,7 %)

Nombre de copies ayant obtenu une note supérieure à la moyenne : 143 (45,3%)

Nombre de candidats éliminés : 45 (14,2 %)



2. Présentation du sujet

Le sujet prend appui sur le contexte de l'entreprise toulousaine Irrijardin.

Le candidat devait démontrer ses capacités à concevoir et à organiser une séquence pédagogique répondant à la problématique posée : « À quelles conditions l'intégration des salariés peut-elle contribuer efficacement à leur fidélisation ? ».

Pour ce faire, il devait s'appuyer sur ses connaissances ainsi que sur les annexes et les ressources fournies en les exploitant de façon critique et argumentée.

La séquence était à concevoir pour des étudiants en Section de technicien supérieur, dans la spécialité Support à l'Action Managériale (SAM). Elle devait prendre appui sur le référentiel de cette formation en ciblant le bloc de compétences 3 : Collaboration à la gestion des ressources humaines et particulièrement l'activité 3.1 : Accompagnement du parcours professionnel. **Compte tenu de la problématique posée, le candidat devait particulièrement se focaliser sur la thématique de l'intégration.**

A travers la séquence proposée, le candidat devait permettre de développer les compétences suivantes chez ses étudiants :

- Comprendre les enjeux d'une bonne intégration et ses répercussions
- Mettre à jour le SIRH
- Viser une communication multimédia pro adaptée, valorisante, conforme à l'entité
- Élaborer et/ou mobiliser les outils et méthodes de GRH (élaboration parcours, chat bot, digital learning, livret d'accueil, création de communautés tutorat, séminaire d'intégration, formations, certifications bilans réguliers).
- Développer des capacités oratoires en vue d'E4 et E5.

Il devait notamment préciser :

- Les objectifs de la séquence choisie,
- Son déroulement : positionnement dans le déroulé de l'enseignement, pré requis nécessaires, découpage en différentes séances, équipements mobilisés, etc.
- Les travaux demandés aux étudiants pendant la séquence en indiquant, pour chacune des séances, la ou les ressources choisie(s) ou le ou les extrait(s) choisi(s) dans le dossier joint en explicitant les raisons de ces choix et la transposition didactique nécessaire de chacun des documents retenus pour satisfaire les objectifs fixés (extraction d'une partie du document, suppression de certains termes ou informations, adjonction d'indications, formulation de questions à traiter par l'apprenant...) ainsi que les attendus de chacun des travaux demandés aux étudiants.
- Les modalités d'évaluation de la séquence.

Au fur et à mesure de la construction de sa séquence, il devait procéder :

- À une analyse critique et argumentée des documents utilisés ou non,
- À une justification de ses choix didactiques,
- À la mobilisation des divers apports scientifiques nécessaires

3. Pistes de réflexion, observations et conseils aux candidats

3.1. ATTENTES DU JURY

Concernant la forme

Le jury constate que la majorité des candidats possède des compétences rédactionnelles satisfaisantes mais il déplore, pour certains d'entre eux, des défaillances en matière d'orthographe et de grammaire, voire même parfois de calligraphie. Des abréviations sont régulièrement employées par les candidats sans avoir été préalablement définies ce qui freine la compréhension des contenus.

Or il est attendu de la part d'un futur enseignant, qu'il maîtrise la langue française à des fins de communication, tant à l'écrit qu'à l'oral, et qu'il présente une copie claire et lisible.

De même, de nombreuses copies manquent de structure logique et cohérente. Certains candidats cherchent à appliquer un modèle type de plan qu'ils ont établi de façon stéréotypée, en amont du concours et ne le déclinent pas en fonction des attendus de la problématique. Bien que ces modèles puissent être pertinents de par leur exhaustivité, il s'ensuit un traitement du sujet pouvant aller d'un propos confus à des hors sujets partiels ou complets.

En s'astreignant à utiliser des techniques de déroulé de séquences clés en mains, le candidat limite sa créativité et sa prise de recul par rapport à la problématique spécifique fournie.

Enfin, certaines copies souffrent d'une mauvaise gestion du temps et restent inachevées et/ou non rédigées et/ou à l'état d'ébauche.

Concernant le fond

Une très grande majorité de candidats a mal circonscrit le sujet, voire ne l'a pas traité. Ils n'ont pas saisi qu'ils devaient traiter **la problématique** précise fournie et ont décliné une séquence englobant les 5 activités du point 3.1. De ce fait, ils se sont contentés de monter des séances totalement détachées de la problématique. Ils ont conçu des cours abordant de façon universelle l'ensemble des connaissances associées, dans le référentiel, à chaque thème, déconnectés de tout ancrage dans la problématique fournie. De même, le dossier documentaire a souvent été utilisé de façon séquentielle, sur les différentes séances, selon les thématiques abordées.

Il en résulte des énoncés d'**objectifs pédagogiques** juxtaposés, correspondant à chacune des 5 activités du référentiel traitées, éloignés du sujet fourni sans introduire de lien entre "conditions d'intégration et fidélisation. Le manque de prise de recul par rapport à la problématique fournie conduit, également, à la production de séquences mal cadrées et à des difficultés pour expliquer les démarches pédagogiques et didactiques à développer chez les étudiants.

De même, l'ensemble des 5 activités du domaine 3.1. étant traité dans la quasi-totalité des copies, les candidats n'ont pas pu établir les **prérequis** ni les **transversalités** précis et ciblés, nécessaires qui soient en adéquation avec le sujet à traiter.

Le traitement de l'ensemble des cinq activités du domaine 3.1, traduit, **au-delà de l'absence de vraisemblance, une méconnaissance du contenu du programme, ainsi que de la définition d'une séquence.** En effet l'activité 3.1 du BTS SAM correspond à un nombre d'heures nettement supérieur au volume horaire d'une séquence. Dans le cadre de la préparation du concours, **les candidats sont donc invités à s'approprier de manière satisfaisante le contenu des programmes et référentiels qu'ils auront à enseigner.**

Certains candidats semblent méconnaître les formations d'origine des étudiants en STS, et les pensant obligatoirement originaires de la filière STMG, limitent les pré-requis à ceux non abordés dans cette formation post-bac.

Quant à la **place dans la progression**, son positionnement a parfois été impossible pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus. Quelques candidats ne maîtrisant pas le référentiel, situent ce domaine en deuxième année de BTS, pensant que ce bloc de compétence succède, dans l'ordre chronologique au bloc 1 : Optimisation des processus administratifs puis au bloc 2 : Gestion de projet dont l'enseignement incomberait à un même et unique professeur.

Les candidats doivent démontrer leur degré de maîtrise en matière de **connaissances scientifiques** et de **concepts** associés à la thématique fournie. Or, une grande majorité d'entre eux se contente de citer ces éléments sans les définir ou les présenter. Il est alors impossible au jury d'apprécier et de valoriser le niveau acquis par les candidats en la matière. **L'exploitation du dossier documentaire** n'est pas toujours bien appréhendée : les candidats se contentent de citer les numéros des annexes qu'ils utiliseraient de façon intégrale dans chacune de leurs séances en fonction des thèmes abordés. **Ils ne les didactisent souvent pas**, ne justifient pas de leur emploi (que ce soit en partie ou en totalité) ou leur rejet.

D'une façon générale, la majorité des copies met en avant une analyse réflexive fragile ou à développer en précisant et explicitant de façon beaucoup plus détaillée et opérationnelle les enjeux poursuivis ainsi que les objectifs à atteindre via les choix didactiques et pédagogiques.

Les candidats ont tendance, faute de temps ou d'ancrage dans le contexte fourni, à énoncer des méthodes pédagogiques sans les décliner au sein du contexte donné, ni les mettre en œuvre de façon explicite en argumentant sur la démarche et le raisonnement initiant ses choix.

Globalement, **les choix pédagogiques et didactiques** ne sont pas suffisamment argumentés. Ils ne sont l'objet que de brèves allusions ou citation, sans aucune déclinaison adaptée au contexte ni aux attendus du sujet à traiter. Il persiste d'ailleurs de très nombreuses confusions terminologiques entre pédagogie et didactique.

Les candidats ne s'étant pas suffisamment documentés sur le référentiel de BTS SAM, ils ont tendance à proposer des scénarii pédagogiques relevant plus spécifiquement d'une pédagogie pré-bac que post bac.

L'introduction du numérique dans les scénarios pédagogiques fournis par les candidats, quand elle existe, reste souvent très superficielle. En effet, elle est proposée via des propositions très généralistes, hors de tout ancrage dans le contexte fourni, sans explications concrètes de mise en œuvre ni argumentation quant aux réflexions menées en amont de ce choix pédagogique (ex : "je mettrai des ordinateurs à disposition pour réaliser le travail" sans détailler les consignes fournies, les travaux demandés, ni les enjeux de cette intégration du numérique dans la configuration précise fournie). Les candidats se contentent souvent d'indiquer qu'ils mettront les étudiants sur poste informatique sans indiquer ni les enjeux de cette pratique

ni les outils mobilisés ou les modalités de mise au travail. Leurs propositions d'utilisation du numérique sont artificiellement plaquées et non déclinées par rapport au contexte dans lequel ils se trouvent. Ils proposent très souvent de faire faire des recherches sur Internet sans prévoir la conception d'outils professionnels spécifiques (tableaux de bord, analyses, calculs d'indicateurs, rédaction de chartes, de modèles de contrats de travail...). Le fait de citer des outils numériques ne suffit pas : il est primordial d'expliquer pourquoi et de quelle manière les candidats souhaitent utiliser ou faire utiliser des supports et outils.

Il est, par ailleurs, très rare de trouver des références à des SIRH, ne serait-ce qu'en indiquant les enjeux ou des modes de mises au travail possibles dans la ou les séances de travail (consultations, mises à jour, extractions...) alors qu'il s'agit d'un incontournable dans ce BTS.

En ce qui concerne les **modalités d'évaluations**, celles-ci sont une nouvelle fois abordées de façon très superficielle et très souvent présentées de façon très sommaire en toute fin de copie : "je proposerais de faire réaliser une synthèse" ou "je donnerais une évaluation sommative" : de quoi ? sur quels supports ? avec quels objectifs recherchés ? ...

Il n'est majoritairement pas possible de cerner les contenus de ces évaluations ni les réflexions qui sous-tendent les choix opérés (évaluation formative, diagnostique, sommative ... ? Écrite, orale ? Collective, individuelle ? Enjeux ? Modalités de remédiations envisagées ?). Rares sont les propositions d'évaluation des candidats qui prennent appui sur les futures **épreuves certificatives** des étudiants, qu'il s'agisse des épreuves orales (E4 : Optimisation des processus administratifs ou E5 : Gestion de projet voire même E2 : langues vivantes étrangères) ou écrites (E6 : Diagnostic opérationnel en ressources humaines, E3 : culture juridique économique et managériale).

3.2. CONSEILS AUX CANDIDATS

Sur la forme

Les candidats sont invités à soigner leur écriture ainsi qu'à se relire afin de corriger la syntaxe, l'orthographe et à éviter l'emploi d'abréviations personnelles.

En effet, le jury attend qu'une attention particulière soit portée à la qualité de la copie, pour une communication professionnelle efficace, à la hauteur des exigences du métier.

Selon les informations à faire passer, les candidats peuvent recourir à l'emploi d'un tableau synthétique qui doit être clair et suffisamment exhaustif pour être porteur de sens. S'appuyer sur des outils de type "fiche pédagogique", "fiche de déroulement de séance" peut être pertinent notamment lorsque le candidat éprouve des difficultés à structurer son propos.

Une structuration claire, logique et bien articulée du propos participe de l'appréciation du niveau d'acquisition des compétences des candidats en matière de conception et d'organisation de séquence. En effet, cette structuration permet au jury de repérer que l'ensemble des compétences à mettre en œuvre sur cette épreuve a été mobilisé et de montrer que les candidats ont identifié les éléments clés du cas proposé, permettant ensuite la construction d'une séquence pédagogique pertinente.

Les candidats sont invités à s'entraîner dans les conditions d'examen et à découper le temps de composition en plusieurs phases afin de pouvoir apporter une réponse aboutie et complète dans le temps imparti à l'épreuve.

Afin d'optimiser la gestion du temps, il est inutile de proposer des introductions souvent chronophages et ne répondant pas à la problématique. Le jury conseille de s'engager immédiatement dans le traitement du sujet précis fourni.

Sur le fond

Les meilleures copies proposent une transposition didactique adaptée et justifiée, des scénarios pédagogiques à la fois efficaces et innovants intégrant la transmission des concepts, la dimension numérique

et des modalités d'évaluation permettant de mesurer les acquis et les progrès des étudiants à la fois sur le champ disciplinaire et les compétences visées.

Le jury invite les candidats à bien lire les rapports de jury afin de cerner les attendus de l'épreuve.

Ils doivent, notamment, procéder à une lecture et à une analyse du sujet rigoureuse afin de bien circonscrire le thème à traiter et la problématique de la séquence proposée.

Seule une lecture attentive de la problématique posée, adossée à une meilleure maîtrise des référentiels permettra aux candidats de proposer des objectifs, des prérequis ainsi que des transversalités adaptées aux attendus de l'épreuve et ciblant finement les contenus de la séquence. A ce titre, il peut être intéressant et productif d'envisager des transversalités avec diverses disciplines entrant dans le domaine de formation du diplôme visé par le sujet telles que « culture générale et expression », les langues vivantes, sans uniquement se limiter à celles avec la CEJM.

La connaissance des différentes origines des étudiants en STS est un véritable atout car elle permet de proposer des scénarii pédagogiques qui non seulement prennent en compte la diversité du public mais qui permettent également de s'approprier les pédagogies spécifiques à chaque niveau d'enseignement. En effet, les pédagogies majoritairement mises en œuvre en pré-bac ou en post-bac ne sont pas forcément identiques (degré de guidance, étayage, itérations des travaux, liberté créativité...) et les candidats doivent savoir les sélectionner, les appliquer en fonction des programmes ou des référentiels liés à leur sujet.

Nous conseillons fortement aux candidats de faire la démonstration de leur degré de maîtrise des notions et concepts scientifiques et techniques par le biais de définitions, d'explications et / ou de leur utilisation pertinente au fil de la séquence.

Le jury ne peut que rappeler et appuyer l'importance d'exploiter le contexte pour développer la séquence qui doit répondre de manière concrète et illustrée à la problématique précise du sujet. Il ne suffit pas de plaquer des séquences type sur n'importe quel contexte mais bien de mettre en place une séquence pédagogique adaptée au cas proposé. **En effet, il est à noter que les réponses très formatées, bien qu'adossées à des références théoriques pédagogiques ou didactiques solides, ne peuvent être valorisées que si elles sont contextualisées.**

Il s'agit là d'appliquer la définition même de l'épreuve disciplinaire appliquée du CAPET.

Concernant la didactisation des documents, le jury attend une véritable et pertinente exploitation du corpus documentaire. Pour ce faire, les candidats pourront argumenter quant à une exploitation partielle ou complète des supports fournis, sur leur adéquation ou inadéquation individuelle par rapport au niveau du public visé, sur des éléments qui seraient à didactiser afin d'en faciliter les apports, l'usage en cours... Dans tous les cas, cette exploitation devra être accompagnée de la justification et de l'argumentation nécessaire à une compréhension des raisonnements des candidats, sous-tendant ces choix.

Des évaluations pertinentes sont attendues au regard de la diversité du public, et de l'évaluation certificative. Les évaluations proposées doivent être développées et être utilisées avec précision au service des objectifs pédagogiques visés par la proposition du candidat. Elles ne peuvent se restreindre à l'énonciation de méthodes d'évaluations standards et positionnables en l'état, sur n'importe quelle séquence pédagogique. L'argumentation et la justification des choix opérés en matière d'évaluations ciblées doivent être développées et prendre en compte, dans la mesure du possible, les modalités d'évaluation certificative du diplôme visé chez l'élève ou l'étudiant.

L'usage du numérique doit irriguer la séquence pédagogique et avoir du sens. Le jury attend donc des candidats des propositions d'utilisation d'outils numériques ciblés et l'élaboration de supports numériques divers, assortis des objectifs poursuivis en termes d'apprentissage et de développement de professionnalisation chez les étudiants mais également en termes de gestion de classe pour l'enseignant. Ces

recours doivent être efficaces, argumentés et justifiés de façon à saisir les réflexions menées, par les candidats, en amont de leur choix et de leur mise en œuvre.

4. Repères bibliographiques en Gestion des Ressources Humaines

Ouvrages généraux :

- Gestion des Ressources Humaines, J.M. Peretti, Vuibert
- Gestion des ressources Humaines, B. Martory, D. Crozet, Dunod
- Fonctions RH : politiques, métiers et outils des ressources humaines, Thévenet, Dejoux, Marbot, Bender, Pearson
- 50 fiches pour aborder la gestion stratégique des ressources humaines, J.L. Magakian, C. Barmeyer, X. Bouziat, A. Hounounou, S. Le Loarne, Bréal

Ouvrages sur les outils des RH :

- La boîte à outils des RH, A. Haegel, Dunod
- Les outils des RH, S. Guerrero, Dunod

Ouvrages spécialisés :

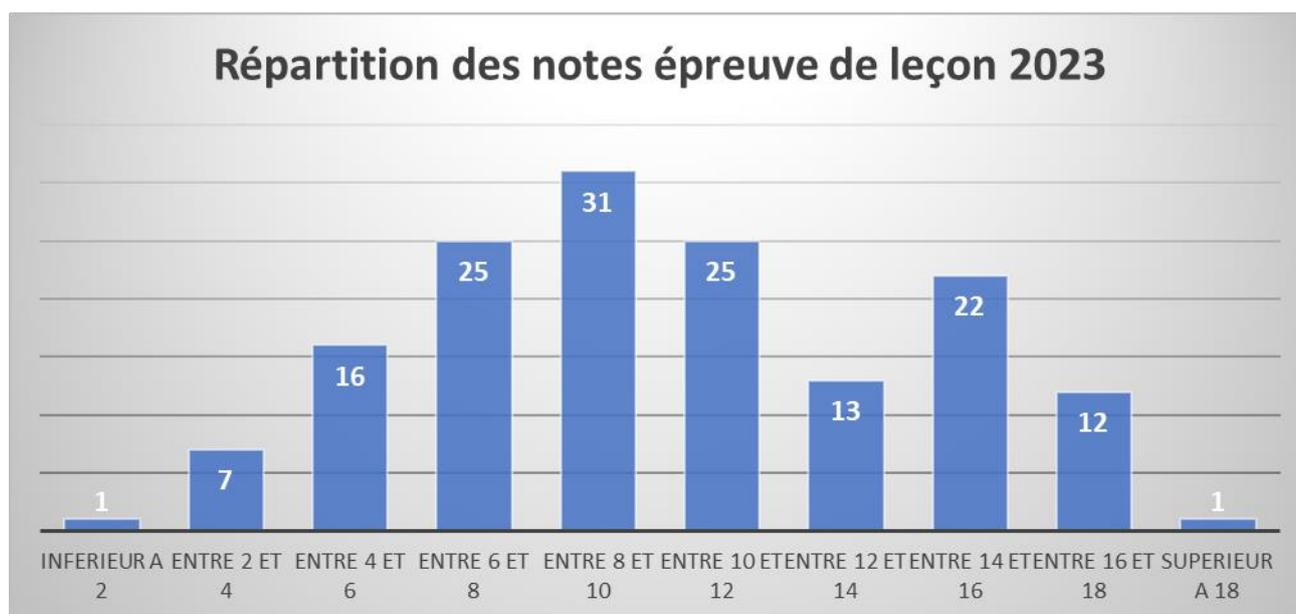
- La communication interne – Stratégies et techniques, J.M. Décaudin, J. Igalens, Dunod
- Le coaching dans les organisations, J. Nizet, Collection Repères, La Découverte
- Site Internet : <https://eduscol.education.fr>
- Site internet : <https://www.cairn.info>

RÉSULTATS ET COMMENTAIRES DES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Épreuve de leçon

1. Résultats

Candidats interrogés	153
Moyenne générale	9,57
Note la plus haute	18
Note la plus basse	1



	N<6	6<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<14	N>=14	
Nombre	24	25	31	25	13	35	153
%	16%	16%	20%	16%	8%	23%	100%

2. Présentation de l'épreuve

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

- Durée de la préparation : 3 heures ;
- Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ;
- Coefficient : 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement et permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire et la maîtrise de compétences pédagogiques. Elle invite le candidat à une mise en situation professionnelle.

Le candidat présente et justifie devant le jury la démarche suivie pour la conception et l'animation d'une séance pédagogique pour un enseignement en lien avec l'option choisie. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury, qui précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Le sujet proposé par le jury peut concerner des activités pédagogiques variées : un cours en classe entière, un cours à effectif réduit, une séance de remédiation, une séance d'approfondissement, une séance d'évaluation, etc...

Ces activités pédagogiques peuvent prendre appui sur :

- Le programme de première en Sciences de gestion et numérique ;
- Le programme de terminale en Management, sciences de gestion et numérique (tronc commun et enseignement spécifique RHC)
- Le référentiel du BTS SAM notamment le bloc 3 « Collaboration à la gestion des ressources humaines »
- Le référentiel du BTS GMPE notamment le bloc 3 « Gérer le personnel et contribuer à la gestion des ressources humaines de la PME ».

Au terme du temps de préparation, le candidat est invité à présenter devant le jury sa séance d'enseignement pendant vingt minutes au maximum.

La phase d'échanges qui suit, d'une durée de quarante minutes, permet au jury de revenir sur l'exposé du candidat et de l'amener à approfondir, expliciter, justifier certains aspects de sa proposition afin de vérifier la maîtrise de ses compétences pédagogiques. Le candidat ne doit pas hésiter à revenir sur sa proposition initiale, à en modifier et/ou expliciter certains points.

Lors de ces échanges, **le jury va vérifier**, d'une manière plus générale, **la maîtrise des contenus notionnels du candidat s'agissant des concepts, des outils et des méthodes, inhérents aux différents champs disciplinaires**. Le candidat doit se préparer à cette phase de l'épreuve lors de sa préparation en loge pour répondre clairement aux questions et sollicitations du jury.

3. Observations et conseils aux candidats

3.1. ATTENTES DU JURY

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que le candidat **témoigne de compétences didactiques, pédagogiques et de communication, et démontre sa maîtrise des contenus disciplinaires par la maîtrise des concepts et techniques associés**. Enfin, il est important de rappeler l'importance d'adopter une posture professionnelle.

Attention, il ne s'agit pas de s'appuyer sur des ressources déjà existantes, comme des manuels, et d'en faire la lecture mais de **faire preuve de créativité** en utilisant ces ressources qu'il conviendra d'adapter en les modifiant (suppression d'une partie d'un document, rajout d'un élément, modification de la présentation, modification du questionnement, ...).

Le jury attend du candidat qu'il identifie correctement dans un premier temps son sujet et le travail qui lui est demandé puis dans un deuxième temps de faire une proposition de séance en lien avec le contexte proposé.

Pour ce faire, le candidat doit intégrer dans sa proposition, tout au long de son exposé, le contexte scolaire donné en tenant compte des éléments fournis dans le sujet (contexte d'enseignement, caractéristiques de la classe, résultats acquis, scénario proposé, équipement...). Il doit s'efforcer de montrer au jury **la façon concrète dont il en tient compte et la manière dont il l'intègre dans sa proposition didactique et sa mise en œuvre pédagogique**. Il ne doit donc pas se satisfaire d'une simple relecture du contexte.

Le candidat doit s'interroger sur les **objectifs** à atteindre en s'appuyant sur le scénario proposé. Il **doit justifier de façon cohérente** :

- **ses choix didactiques** en tenant compte de la diversité des élèves/étudiants et de leurs acquis ;

- **ses choix pédagogiques** (activité individuelle, de groupe, travail collaboratif...);
- **le choix de ses supports et les conditions de leurs utilisations** (documents, supports numériques, vidéos, schémas, graphiques, intervenants professionnels...);
- **ses modalités d'animation** de la séance, ainsi que **les évaluations inhérentes**.

Le candidat doit impérativement maîtriser **les savoirs, les références théoriques à mobiliser** dans le cadre de sa proposition pédagogique. Ces savoirs doivent être actualisés.

Il doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant à l'ensemble des membres de la commission d'interrogation. Il est important qu'il fasse preuve **d'écoute active, de réactivité et de recul** par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il doit adopter **la posture d'un futur enseignant**, y compris au sein de l'équipe pédagogique et de son établissement.

Le jury fait les constats suivants :

Sur la forme :

Le jury a observé que la majorité des candidats a réalisé un exposé structuré respectant le format de l'épreuve, utilisant un vocabulaire approprié et un registre de langage adapté.

Le jury a apprécié que la majorité des candidats fasse preuve d'ouverture d'esprit et de bonnes capacités de communication, notamment en se détachant de leurs notes. Ces candidats ont démontré leur capacité d'écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement, ce qui leur a permis de répondre de façon pertinente aux questions posées et de prendre du recul quant à la proposition initialement réalisée.

Cependant, une minorité de candidats maîtrisait mal la gestion du temps, l'exposé étant alors trop court (exposé inférieur à 10 minutes) ou trop long (le jury a dû interrompre des candidats dont le temps de parole était dépassé).

Le jury regrette qu'une partie importante des candidats consacre trop de temps (entre 10 et 15 minutes sur les 20 minutes que durent l'épreuve) à la présentation et/ou à une simple lecture du contexte d'enseignement, des caractéristiques de la classe, des résultats acquis, des composantes du scénario... au détriment de la présentation de la séance, objet de l'épreuve.

Par ailleurs, le jury a apprécié l'effort de créativité de certains candidats pour présenter des supports concrets, sans faute d'orthographe, en appui de leur proposition. Il regrette cependant que la majorité des candidats s'appuie sur des ressources d'éditeurs (manuels scolaires notamment), limitant de fait leur créativité et leur analyse réflexive sur la séance à produire.

A ce titre, le jury déplore l'utilisation de support PowerPoint avec un cadre de présentation « prédéfini », qui aide indéniablement à la structuration de l'exposé, mais qui formate les candidats dans une présentation qui peut ne pas correspondre au contenu à produire et qui peut les éloigner du sujet à traiter.

Le jury regrette enfin le manque de proposition ou d'aboutissement des évaluations proposées par les candidats.

L'utilisation d'un ordinateur portable lors de l'exposé est possible. Il est cependant rappelé que le matériel du candidat doit être autonome sur le plan électrique pendant l'épreuve (le candidat peut charger son matériel informatique pendant les 3 heures de loge mais pas pendant l'épreuve). Par ailleurs, aucun matériel de vidéo-projection n'est fourni lors de l'exposé. Aussi, les candidats doivent être vigilants à la réalisation de supports de présentation suffisamment visibles pour le jury, qui peut se trouver éloigné de l'ordinateur.

Quelques candidats n'adoptent ni une posture ni un registre de langue adaptés à un oral de concours de recrutement de l'Éducation nationale et se présentent devant le jury avec une tenue vestimentaire inappropriée. Le jury reproche à certains candidats de vouloir lui « faire plaisir » dans les réponses apportées. Or, le jury rappelle aux candidats qu'il n'y a pas de bonnes réponses et attend d'eux **qu'ils adoptent une posture réelle d'enseignant en réfléchissant à leur proposition, en développant un regard critique, conduisant à l'instauration d'un réel échange.**

Enfin, le jury invite les candidats, notamment ceux du troisième concours, à ne pas consacrer un temps à la présentation de leur parcours, laquelle n'est pas attendue car relève de l'épreuve d'entretien.

Sur le fond :

Le jury apprécie la volonté des candidats de situer la séance proposée par le sujet dans sa séquence pédagogique. Cela ne doit cependant pas nuire à la précision attendue lors de la présentation de la séance, objet de l'évaluation.

Dans l'ensemble, les candidats apportent une réponse au questionnement du jury. Parfois, un manque de précision et de justification pertinente est à regretter.

Le jury constate, dans certains cas, un manque de connaissance de vocabulaire professionnel conduisant à des confusions. (par exemple : méconnaissance du terme remédiation ou approfondissement.)

Concernant le contexte fourni :

Les très bons candidats ont su prendre en compte avec pertinence le contexte proposé, ont bien cerné le scénario pédagogique attendu. Ces candidats ont su proposer une séance prenant en compte la diversité des élèves mais aussi tenant compte des contraintes imposées par le sujet (contexte géographique de l'établissement, contexte classe, horaire d'enseignement, matériel informatique, etc...).

Or, la majorité des candidats ont pris en compte le contexte mais s'est attachée, lors de l'exposé, à en faire une lecture très détaillée de ce dernier en oubliant la proposition de séance, objet de l'évaluation. Cela a conduit à des propositions très lacunaires tant sur le plan de la démarche didactique, de la démarche pédagogique que de l'évaluation.

Aussi, le jury reproche à la majorité des candidats de ne pas bien lire le sujet et ne pas cerner précisément le scénario pédagogique attendu, formulé en page 1 du sujet.

Les objectifs de la séance ne sont pas toujours présentés, ou s'ils le sont, ces objectifs ne sont pas toujours respectés par le candidat. De ce fait, cela ne permet pas au jury d'appréhender la démarche du candidat et la justification de ses choix.

Concernant les propositions des candidats :

Les bons candidats ont fait un effort pour ancrer la séance présentée dans l'actualité socio-économique. Le jury est sensible aux justifications et argumentations relatives aux méthodes, objectifs et choix pédagogiques retenus.

S'il est possible d'utiliser tous types de supports (textes, graphiques, vidéos, ...) et de ressources, les candidats doivent se les approprier et veiller à ce qu'ils soient adaptés au sujet, quitte à les modifier.

Même s'il est admis que les candidats puissent s'appuyer sur des manuels pour appréhender leur scénario pédagogique en lien avec le sujet, il est fortement recommandé, s'ils utilisent des manuels, d'y apporter une plus-value, à savoir mener une démarche didactique. En effet, il convient pour les candidats de retravailler les documents, de les compléter, de revoir le questionnement associé afin de rendre leur exploitation cohérente au regard des objectifs de la séance.

Les supports pédagogiques doivent être le plus possible diversifiés et il convient des candidats qu'ils soient en mesure d'en proposer et de les justifier au regard des objectifs de la séance pour éviter les hors-sujets. Attention toutefois, le terme de « supports pédagogiques diversifiés » ne signifie pas « en grande quantité ». Le jury attend des candidats quelques supports « variés » en cohérence avec le scénario pédagogique.

Aussi, les pré-requis et les transversalités doivent être développés et les outils numériques davantage exploités et en lien avec la proposition pédagogique, notamment quand le sujet les y invite explicitement. Il pourrait être pertinent pour les candidats d'apporter des précisions quant aux modalités de restitution, de mise en commun et de correction du travail des élèves et étudiants.

Par ailleurs, le jury regrette qu'un trop grand nombre de candidats ne maîtrise pas suffisamment voire pas du tout le champ disciplinaire du concours. Même si une partie des candidats a une bonne maîtrise des notions à aborder, encore trop de candidats font preuve d'une quasi totale méconnaissance de ces dernières

ce qui induit alors une proposition didactique et pédagogique non pertinente ; associé à des connaissances non actualisées, cela nuit à la qualité de l'échange et aux interactions.

Les bons candidats abordent de façon pertinente les situations d'évaluation. Toutefois, il convient de proposer des formes d'évaluation appropriées à la séance et aux objectifs fixés. Il n'est pas attendu une énumération des différents types d'évaluation mais bien une proposition d'évaluation en lien avec l'objectif de la séance. De plus, les candidats doivent connaître les différentes modalités des épreuves certificatives en pré-bac et en post-bac.

Enfin, les candidats doivent également veiller à apporter une proposition au sujet et non pas une partie du sujet proposé. Pour cela, le jury attend des candidats une présentation de la démarche didactique, pédagogique, l'intégration des éléments de la culture numérique ainsi que les modalités de restitution, de mise en commun et de correction du travail des apprenants, bien trop souvent absentes.

Concernant l'échange avec le jury :

Cet échange est l'occasion pour le candidat de prendre du recul sur sa prestation, d'analyser les choix qu'il a effectués, de procéder à une autocritique et éventuellement de reformuler des axes de propositions plus pertinents.

Lors de cette phase, un grand nombre de candidats se montrent réceptifs et font preuve de dynamisme et d'une écoute active. Néanmoins, certains apparaissent déstabilisés par la démarche d'investigation du jury qui a pour objectif premier de les inviter à justifier les choix didactiques et pédagogiques qu'ils ont mis en œuvre lors de leur proposition.

Le questionnement du jury ne doit pas être systématiquement interprété comme une remise en cause de leurs propositions. Pour autant, si la proposition didactique et pédagogique initiale est inadaptée, l'échange a également pour but de permettre au candidat de la mettre en perspective pour fournir de nouvelles pistes de réflexion.

Toutefois, le jury a pu constater que certains candidats s'enferment dans des propositions didactiques et pédagogiques initiales inadaptées malgré le questionnement, parfois très guidant, visant à les réorienter.

3.2. CONSEILS AUX CANDIDATS

Avant l'épreuve :

Il est recommandé aux candidats d'étudier, afin de se les approprier, les programmes et référentiels attendus pour concours et les épreuves certificatives terminales pour chaque niveau d'examen, y compris la définition de l'épreuve du « grand oral ».

Nous invitons les candidats à porter une attention particulière aux préambule, finalités et objectifs, positionnement, organisation des programmes, ainsi qu'aux repères pour l'enseignement et indications méthodologiques, sans oublier les ressources d'accompagnement qui ont été publiées. L'ensemble de ces informations sont fournies sur le site Éduscol¹.

Les candidats devront également s'efforcer d'avoir une idée des champs couverts par les autres enseignements technologiques (sciences de gestion et numérique en STMG, enseignements professionnels en STS) comme généraux afin de proposer des transversalités - si elles existent - étayées lors de leur prestation.

¹ Programmes et ressources en série STMG : <https://eduscol.education.fr/cid144117/stmg-bac-2023.html>

Afin de se préparer à l'épreuve, et notamment de bien appréhender les problématiques de gestion du temps, le jury conseille aux candidats de se soumettre à des entraînements. L'observation de classes de différents niveaux (STMG, STS) et les échanges avec des membres des équipes pédagogiques constituent une modalité pertinente de préparation.

Il est conseillé aux candidats d'effectuer un travail de veille informationnelle et de suivre l'actualité afin de pouvoir mettre leur proposition en perspective avec le contexte juridique, économique et managérial actuel.

Enfin, pour réussir cette épreuve, il est important que les candidats maîtrisent les notions et concepts abordés dans les programmes et référentiels ainsi que les différents types d'évaluations, afin d'élaborer une production correspondant aux attentes du concours.

Lors de la préparation :

Il est impératif de lire attentivement **la globalité du sujet** et de prêter une attention particulière au contexte d'enseignement et à l'ensemble de la mise en situation professionnelle, afin de délimiter précisément les contours du sujet.

Le jury a noté qu'une partie des candidats confond séquence et séance et décline longuement une séquence en de multiples séances sans développer la mise en œuvre opérationnelle de la **séance, objet du sujet** ; certains proposent une séance dont la mise en œuvre temporelle n'est pas réaliste.

Le questionnement proposé par les candidats doit être progressif et adapté au contexte de classe proposé. La consultation du programme ou référentiel et en particulier des capacités ou compétences attendues de la part des élèves ou étudiants, est alors indispensable, car il s'agit de la seule source fiable de référence.

Le jury recommande aux candidats de se préparer à traiter des activités variées, en exploitant davantage les situations proches de l'environnement des élèves, de la zone géographique de l'établissement et de l'actualité.

Il est conseillé, lors de la mise en activité des élèves ou étudiants, de recourir aux outils numériques de façon pertinente.

Dans tous les cas, les supports numériques ou papiers présentés par les candidats doivent être suffisamment soignés pour être visibles par le jury, exploitables et valorisés. **Les candidats doivent veiller à proposer une séance didactisée, témoignant d'une réflexion personnelle et non une proposition basée sur un manuel scolaire.**

Pendant l'épreuve face au jury :

Pendant l'épreuve, il est conseillé aux candidats de s'adresser aux deux membres de jury et d'éviter une lecture exhaustive du sujet et/ou des notes prises lors de la préparation en loge.

Le jury conseille que la séance proposée et détaillée par le candidat s'inscrive dans une démarche plus globale, en tenant compte des attendus situés en amont et en aval de ladite séance. Les développements didactiques et pédagogiques doivent être évoqués dans leur **mise en œuvre concrète**.

Le jury a souvent observé qu'un certain nombre de candidats utilise un vocabulaire professionnel spécifique, mais sans pour autant en appréhender le sens réel. Exemple : les différentes formes d'évaluations, l'argumentation, la méthode de conceptualisation dite « OAC », la taxonomie de Bloom. Les candidats doivent intégrer à leur présentation les **modalités d'évaluation** des élèves ou étudiants en lien avec les exigences du sujet en termes de niveau, de connaissances, de capacités. La maîtrise des notions mobilisées ne doit d'ailleurs pas être négligée par le candidat. Chaque support présenté doit être accompagné des explications relatives à son mode d'exploitation avec les élèves ou étudiants. Ces explications doivent être rigoureuses et réalistes dans le contexte d'enseignement donné. Les outils de communication doivent permettre d'améliorer la communication avec le jury et non la desservir. Les candidats doivent donc **s'assurer de la lisibilité de leurs supports. Ils sont tenus d'apporter leur propre matériel** (ordinateur, supports papier, revues, ouvrages...).

4. Exemples de sujets proposés

Les sujets proposés ci-dessous sont donnés à titre indicatif et ne sont pas limitatifs.

Exemple 1 :

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2023
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	BTS support à l'action managériale (bloc 3)
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique, à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N°1

Intitulé du sujet : Accompagnement des actions liées à l'égalité, la diversité et au vivre ensemble au travail

Cadre pédagogique

- **Niveau** : 1^{ère} année de Section de technicien supérieur (STS)
- **Spécialité** : Support à l'action managériale (SAM)
- **Bloc de compétences n°3** : Collaboration à la gestion des ressources humaines

- **Activité** : 3.2. Contribution à l'amélioration de la vie au travail
- **Tâche** : 3.2.3. Accompagnement des actions liées à l'égalité, la diversité et au vivre ensemble au travail
- **Scénario proposé** : Vous venez d'aborder la dernière tâche 3 de l'activité 2 « Contribution à l'amélioration de la vie au travail ».

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez une séance d'approfondissement visant à amener les étudiants à consolider les compétences de conception de documents professionnels en faveur de l'égalité professionnelle et de la gestion des diversités en vue de favoriser l'acquisition et la consolidation des critères de performances prévus par le référentiel.

Votre proposition précisera :

- Les notions et concepts disciplinaires clés en lien avec la compétence à acquérir par les étudiants,
- La réflexion didactique préalable à la mise en œuvre de la stratégie pédagogique favorisant l'apprentissage de ces notions et concepts clés,
- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux étudiants (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves

Contexte d'enseignement

- **Caractéristiques de l'établissement :**

Vous enseignez dans un lycée général et technologique situé en zone urbaine (ville de 150 000 habitants).

Outre la voie générale, le lycée propose trois formations technologiques « pré-bac » : les séries STMG (Sciences et technologies du management et de la gestion), ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social) et STL (Sciences et technologies de laboratoire).

Un panel de formations « post bac » du secteur tertiaire est également disponible lequel comprend plusieurs sections de technicien supérieur : le BTS SAM (Support à l'action managériale), le BTS GPME (Gestion de la PME), le BTS CG (Comptabilité et gestion) ainsi que le BTS SIO (Services informatiques aux organisations). L'établissement dispose également d'une classe préparatoire aux grandes écoles économique et commerciale option technologique (CPGE ECT) accessible aux élèves titulaires d'un baccalauréat STMG et une classe préparatoire ATS (Adaptation Technicien Supérieur) notamment ouverte aux diplômés de BTS afin de les préparer à intégrer un cycle d'études supérieur.

En 2022, l'établissement affichait un taux de réussite au BTS SAM de l'ordre de 90%, en hausse de 5 points par rapport à 2021 et supérieur à la moyenne académique (83%).

Au niveau de l'académie, trois autres établissements publics proposent cette formation sous statut scolaire. Il existe par ailleurs plusieurs centres de formation privés (CCI) comme publics (Greta) qui proposent la formation en apprentissage.

- **Extrait du projet d'établissement :**

Le lycée a pour volonté de promouvoir la réussite de ses élèves et étudiants en leur offrant des conditions de travail motivantes et en élargissant leur horizon culturel.

Dans cet esprit, le lycée et sa communauté éducative s'engagent dans l'utilisation des nouvelles technologies et l'ouverture culturelle et internationale. Une convention ERASMUS+ permet de financer la mobilité d'une vingtaine d'étudiants en 2^{ème} année de BTS SAM pour la réalisation d'un stage en milieu professionnel d'une durée de 8 semaines dans une entreprise située en Espagne ou en Irlande.

L'établissement est en outre très engagé dans l'inclusion et la lutte contre le sexisme. Il vient d'accéder au niveau 2 du Label Egalité Filles-Garçons qui permet de reconnaître son engagement au niveau académique. Différentes manifestations ont été organisées à destination de la communauté éducative grâce notamment à des partenariats avec des associations comme le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) mais aussi l'intervention de personnalités politiques locales très engagées sur ces thématiques.

Des démarches ont été engagées afin d'atteindre le niveau 3 de ce label qui permet une reconnaissance au niveau national et qui attestera d'une expertise partagée par l'ensemble de la communauté éducative.

- **Environnement économique de l'établissement :**

L'établissement situé en zone urbaine, à proximité du centre-ville, bénéficie d'un certain dynamisme économique avec l'extension récente des zones industrielle et commerciale. Il accueille des élèves issus de 3 collèges dont 2 REP+.

En post bac, la zone de recrutement est davantage étendue, l'établissement accueillant des étudiants provenant de toute l'académie mais aussi des académies limitrophes.

- **Caractéristiques de la classe :**

Vous intervenez en 1^{ère} année de BTS SAM au sein d'une classe de 35 étudiants issus pour 40% d'entre eux de série STMG, et qui pour la plupart, ont suivi l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication. L'effectif de la classe est également composé pour 50%, d'étudiants issus de la voie professionnelle ayant majoritairement obtenu le baccalauréat professionnel AGOrA (Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités). 10% d'étudiants proviennent de la voie générale.

L'effectif du groupe est essentiellement féminin (26 filles - 9 garçons). 75% des étudiants sont boursiers. Le public accueilli reflète la diversité culturelle de l'académie. L'intégration des étudiants a été un succès et on constate une certaine cohésion de groupe.

- **Enseignement :**

Vous êtes en charge, dans cette classe, de l'enseignement du bloc de compétences 3 « collaboration à la GRH ». Vous intervenez également en CEJM, en ateliers de professionnalisation ainsi qu'en culture économique, juridique et managériale appliquée.

Le chef d'établissement vous a attribué : pour l'enseignement du bloc de compétences 3, trois heures en classe entière et deux fois une heure en effectif réduit. Pour les ateliers de professionnalisation deux heures en co-animation avec l'enseignant en charge du bloc de compétences 2 « Gestion de projet » et deux heures avec un professeur de langues. Enfin, quatre heures en classe entière pour l'enseignement de CEJM.

- **Période :**

2^{ème} semestre de la 1^{ère} année de BTS SAM. Les étudiants ont réalisé, au début du 2^{ème} semestre, leur stage d'observation de deux semaines.

Au mois de juin, ils réaliseront les quatre autres semaines de stage programmées en 1^{ère} année de BTS SAM.

- **Résultats acquis :**

On constate une certaine hétérogénéité avec des disparités quant aux compétences rédactionnelles et d'analyse. La moyenne obtenue à l'épreuve de BTS blanc organisée, pour le domaine d'activité 3 (Type épreuve E6), était de 09,50/20 (notes allant de 05/20 à 18/20). Les principales difficultés relevées portent sur une insuffisante mobilisation du contexte réglementaire, des difficultés à manipuler et à exploiter des données chiffrées ainsi que des difficultés rédactionnelles (capacité d'argumentation et de synthèse). La classe est néanmoins très dynamique et très investie dans les activités pratiques et orales.

▪ **Equipement :**

Vous travaillez en classe entière dans une salle disposant d'un poste informatique enseignant, d'une connexion réseau et d'un vidéo projecteur. La salle de classe a été aménagée avec du mobilier facilitant la mise en œuvre d'une classe flexible. En groupes ainsi qu'en ateliers de professionnalisation et de culture économique, juridique et managériale appliquée, vous avez accès à une salle informatique équipée du module RH du progiciel EBP.

Annexe 2 : Extrait du référentiel

Compétence : mettre en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail		
Tâches	<p>3.2.1 Participation à l'analyse des conditions de travail et à la prévention des situations à risques</p> <p>3.2.2 Contribution à l'aménagement des postes et organisation des espaces de travail physiques ou virtuels</p> <p>3.2.3 Accompagnement des actions liées à l'égalité, la diversité et au vivre ensemble au travail</p>	
Contexte	<p>La personne titulaire du diplôme participe à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail des personnels de l'entité. Elle propose des solutions adaptées en fonction du contexte d'exercice (secteur d'activité, métiers, tâches), de l'environnement physique et numérique de travail, en tenant compte des situations particulières (organisationnelles, administratives, etc.). En matière d'hygiène, santé, qualité et sécurité au travail, elle prend en compte les aléas, liés aux évolutions de l'environnement ou aux besoins et attentes de l'organisation. Elle accompagne et vient en appui des mesures en faveur de l'égalité professionnelle et de la gestion des diversités (âge, sexe, handicap, nationalités, etc.) afin de favoriser un climat de mieux-vivre au travail.</p>	
Données	<p>Descriptif des activités du processus et des procédures de gestion des ressources humaines (recrutement, évaluation, analyse des métiers, des emplois et des postes de travail, formation, etc.)</p> <p>Réglementation juridique et conventionnelle en matière de droit social (accords individuels et collectifs, contrats de travail, etc.) : recrutement, licenciement, négociation, formation, mobilité, hygiène, santé, qualité, sécurité et conditions de travail</p> <p>Veille informationnelle numérique portant sur l'ensemble des champs de la gestion des ressources humaines et analyses comparées des pratiques dans ce domaine Système d'information de gestion des ressources humaines (SIRH) pouvant être intégré à un progiciel de gestion intégré (PGI)</p> <p>Documents, en langues française ou étrangère, provenant des partenaires de l'organisation, par exemple : document unique, compte rendu de réunions avec les partenaires sociaux et instances représentatives du personnel et de différents comités et/ou commissions, accords et/ou charte (égalité professionnelle, diversité, etc.)</p> <p>Procédures internes liées à la santé, sécurité et conditions de travail</p>	
Savoirs associés	Critères de performance	Périmètres et responsabilités
<p>Savoirs spécifiques pour l'activité</p> <p>Composantes des conditions de travail et leurs enjeux</p>	<p>Critères spécifiques au domaine d'activité</p> <p>Mesures de nature ergonomique proposées.</p> <p>Organisation de l'environnement de travail physique et virtuel optimisée.</p>	<p>La personne titulaire du diplôme est capable de fournir un diagnostic et de proposer des solutions visant à améliorer la vie au travail.</p>

<p>Ergonomie au travail, accessibilité des postes de travail aux situations de handicap, qualité de vie au travail</p> <p>Risques physiques et psychosociaux Instances représentatives du personnel en vigueur, médecine du travail, inspection du travail et autres institutions publiques</p> <p>Règles de droit liées à la prévention des risques et à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail</p> <p>Styles de management et de leadership Règles juridiques et déontologiques du droit de publication et d'information</p> <p>Chartes portant sur l'égalité et la diversité dans l'entité</p> <p>Communication</p> <p>Typologie de fonctionnement des groupes (normes, cultures, statuts, styles de leadership, cohésion du groupe)</p> <p>Animation de collectifs de travail : dynamique de groupe, typologie des groupes</p>	<p>Principaux risques professionnels (psychologiques et psychosociaux) repérés.</p> <p>Mesures d'égalité professionnelle proposées.</p> <p>Accompagnement d'une politique et de mesures en faveur de la gestion des diversités au sein du personnel de l'entité (selon l'âge, le sexe, la nationalité, le handicap, etc.) Problématiques inhérentes à l'hygiène, la santé et la sécurité au travail prises en compte.</p> <p><u>Critères en termes de communication</u></p> <p>Cohésion interne renforcée.</p> <p>Climat de travail amélioré.</p> <p>Production d'écrits professionnels (courrier, courriel, message instantané, rapports, notes d'information et d'instruction, diaporamas, présentations animées, etc.) adaptés aux destinataires tant par leur contenu que par leur présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exploitant les outils et les services adaptés, fournis par le système d'information - respectant les règles de la communication écrite et de la langue française - respectant les normes de l'organisation. <p><u>Critères en termes de production et de gestion de l'information</u></p> <p>Information gérée dans le respect de la confidentialité, des normes et de la réglementation.</p> <p>Gestion de l'information organisée et structurée pour la prise de décision en matière de qualité de vie au travail.</p> <p>Structuration et diffusion par écrit de l'information dans l'entité.</p>	<p>Elle contribue à la cohésion interne dans la limite des responsabilités qui lui sont confiées.</p>
---	--	---

Exemple 2 :

CONCOURS	CAPET-CAFEP externe – Économie & Gestion	SESSION	2023
OPTION	Communication, organisation et GRH		
ÉPREUVE D'ADMISSION	Leçon	MATIÈRE	Sciences de gestion et du numérique
MODALITÉS DE L'ÉPREUVE	Durée de la préparation : 3 heures ; Durée de l'épreuve : 1 heure maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 40 minutes maximum) ; Coefficient : 5		

Contexte de déroulement

Le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de référence et des manuels scolaires).

Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. La disponibilité d'un matériel de vidéoprojection n'est pas assurée. Chaque salle d'interrogation est équipée d'un tableau.

SUJET N° 4

Intitulé du sujet : **Evaluation et rétribution de l'activité humaine**

Cadre pédagogique

- **Niveau** : Classe de Première
- **Série** : Sciences et technologie du management et de la gestion (STMG)
- **Thème** : De l'individu à l'acteur
- **Question** : Comment concilier gestion efficace des ressources humaines et coût du travail ?
- **Scénario proposé** : Vous abordez les notions de « l'évaluation et la rétribution de l'activité humaine dans les organisations » de la question de gestion 1.3 « Comment concilier gestion efficace des ressources humaines et coût du travail ? ».

En tenant compte des éléments fournis dans le sujet, vous présenterez un projet de séance d'approfondissement traitant des notions calculatoires de cette question de gestion.

Votre proposition précisera :

- Les notions et concepts disciplinaires clés en lien avec la capacité à acquérir par les élèves,
- La réflexion didactique préalable à la mise en œuvre de la stratégie pédagogique favorisant l'apprentissage de ces notions et concepts clés,
- Le déroulement envisagé avec la nature des travaux proposés aux élèves (en tenant compte des prérequis),
- Les supports et outils utilisés notamment numériques, éventuellement l'organisation de la salle de classe,
- Des propositions en matière d'évaluation,
- Des liens éventuels avec les programmes d'enseignements connexes,
- Les autres aspects que vous jugerez utiles de présenter.

Il vous sera demandé de justifier vos choix didactiques et pédagogiques au cours de l'entretien.

Annexe 1 : Conditions d'enseignement et éléments de contexte relatifs aux élèves

Contexte d'enseignement

▪ **Caractéristiques de l'établissement :**

L'établissement dans lequel vous enseignez comprend environ 850 élèves et étudiants. Il propose différentes formations entre la voie générale, la voie technologique représentée par la série Sciences et technologie du management et de la gestion (STMG), la voie professionnelle avec le Baccalauréat Professionnel Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités (AGORA) et une Section de Techniciens Supérieurs (STS) Services informatiques aux organisations (SIO). Le lycée est à taille humaine, ce qui facilite la communication entre les équipes éducatives. Le taux de réussite au baccalauréat STMG est en légère baisse depuis la réforme du lycée.

▪ **Extrait du projet d'établissement :**

Depuis 2017, le lycée œuvre aussi pour l'égalité filles-garçons, l'égalité des chances et la diversité. Les élèves volontaires « Ambassadeurs égalité » constituent un relais utile en termes d'information et de sensibilisation. Des actions sont proposées aux élèves du lycée : visites d'entreprises, rencontres de professionnels, participations à des concours tels que le concours Hackathon et le challenge InnovaTech. En 2022, une équipe de première STMG a disputé la grande finale nationale du concours challenge InnovaTech à Paris.

Chaque année, en septembre, les élèves de première STMG et de seconde professionnelle, participent à une journée d'intégration. Cette journée est un rallye historique organisé par équipe. Cette action permet aux élèves provenant d'autres établissements de faire connaissance, de créer des liens, de développer un esprit d'équipe, mais également de créer un climat de confiance avec les enseignants.

▪ **Environnement économique de l'établissement :**

Le lycée est situé dans une grande ville comptant 26 000 habitants, dans un cadre agréable et verdoyant proche de la rivière la Marne. L'affectation en première de la filière technologique est réalisée par le Rectorat via la procédure nationale AffelNet (affectation des élèves par le Net). Les classes de première STMG sont composées pour moitié d'élèves de l'établissement et l'autre moitié d'élèves des établissements du district.

Le lycée accueille très majoritairement des élèves issus de la classe moyenne.

▪ **Caractéristiques de la classe :**

La classe dans laquelle vous enseignez est composée de 29 élèves (16 filles et 13 garçons). Les deux tiers de la classe ont choisi une orientation en première STMG ; le tiers restant représentant des élèves de la classe n'a pas obtenu de place en voie générale. Le groupe compte une excellente tête de classe, composée de 5 élèves ; à l'opposé, 10 élèves connaissent des difficultés dans les apprentissages. Parmi ces élèves, la plupart manque aussi de motivation. Les élèves sont majoritairement dynamiques à l'oral, mais le passage à l'écrit reste fragile pour une majorité d'entre eux.

▪ **Enseignement :**

- Vous êtes en charge, dans cette classe, de l'enseignement de Sciences de gestion et numérique,
- Le chef d'établissement vous a attribué, 4 heures en classe entière et 3 heures à effectif réduit,
- Vous disposez également d'une heure d'accompagnement personnalisé (AP) par quinzaine à effectif variable avec cette classe,
- Vous travaillez en étroite collaboration avec le professeur de management et le professeur de droit et économie.

▪ **Résultats acquis :**

Les élèves ont assez bien maîtrisé les premières notions de « Activité de travail : conditions de travail, compétences et qualification », « tableau de bord ». Toutefois, l'évaluation de capacité sur ces notions a montré qu'une majorité des élèves a rencontré des difficultés avec la compétence calculatoire. Par ailleurs,

les verbes d'action qui permettent de décrire les objectifs pédagogiques ne sont pas suffisamment maîtrisés pour une partie des élèves.

Parallèlement à ce thème, vous travaillez avec la classe l'étude d'une problématique de gestion.

▪ **Équipement :**

En classe entière, vous disposez d'une salle de classe « banalisée » avec un poste informatique professeur et un vidéoprojecteur connecté à des enceintes. En classe à effectif réduit, vous disposez d'une salle équipée informatiquement avec 24 postes, une connexion Internet, un accès au réseau et un vidéoprojecteur.

Annexe 2 : Extrait du programme

Thème 1 : De l'individu à l'acteur

L'individu est un « être social » qui, par son travail et ses relations aux autres, contribue à ce que l'organisation devienne un collectif humain, construit culturellement autour de son objet social et tourné vers la recherche de la performance. La notion d'organisation est ici définie.

L'étude du thème vise à identifier les principaux phénomènes relationnels qui permettent de comprendre le fonctionnement d'une organisation. Elle permet d'expliquer comment la gestion appréhende l'activité humaine en tant que ressource à préserver et à rétribuer.

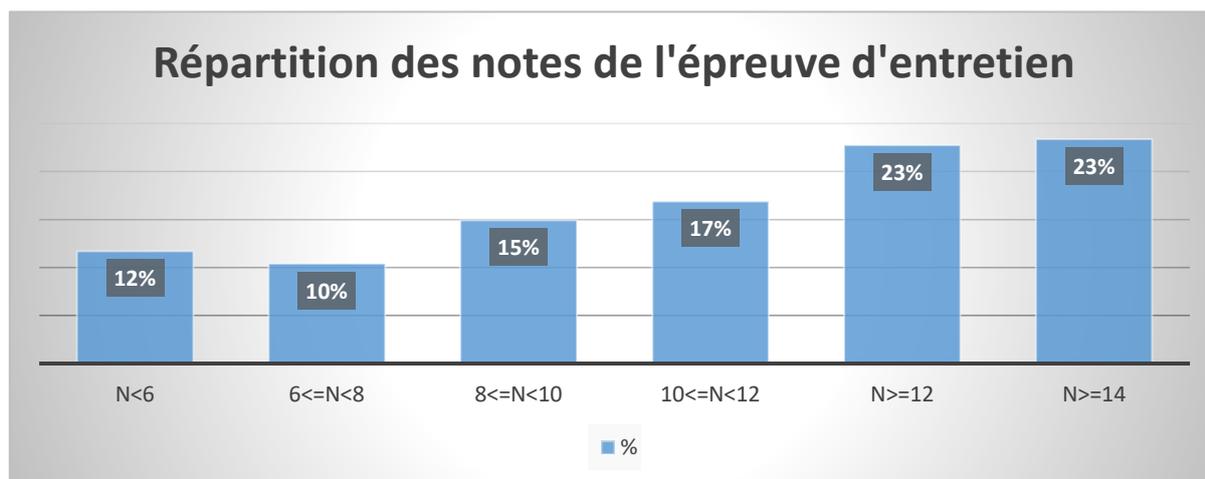
Questions de gestion	Notions	Contexte et finalités
<p>Comment concilier gestion efficace des ressources humaines et coût du travail ?</p>	<p>Activité de travail : conditions de travail, compétences et qualification.</p> <p>Évaluation et rétribution de l'activité humaine dans les organisations : tableaux de bord, indicateurs d'activité et de productivité, rémunération et coût du travail.</p> <p>Nouveaux liens de travail (contractualisation, autoentrepreneuriat).</p> <p>Conflits et consensus au sein de l'organisation.</p>	<p>La gestion des ressources humaines suppose des arbitrages pour les préserver, les valoriser et les rétribuer, de faire le choix entre l'internalisation et l'externalisation de certaines ressources humaines.</p> <p>À partir de données sociales et comptables simplifiées, de curriculum vitae ou de documentation professionnelle, l'élève est capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de distinguer l'approche par la qualification de l'approche par la compétence ; - de mesurer l'activité de travail à l'aide d'indicateurs pertinents ; - d'évaluer le coût global du travail avec les charges ; - d'évaluer la productivité du travail ; - d'établir un lien entre les conditions de travail et le comportement des membres de l'organisation.

B. Épreuve d'entretien

1. Résultats

1.1. RESULTATS

Candidats interrogés	154
Moyenne générale	10,81
Note la plus haute	20
Note la plus basse	3



	N<6	6<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	N>=12	N>=14	
Nombre	18	16	23	26	35	36	154
%	12%	10%	15%	17%	23%	23%	100%

1.2. PRESENTATION DE L'ÉPREUVE

Durée de l'épreuve : trente-cinq minutes. Coefficient 3

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixe les modalités d'organisation de cette nouvelle épreuve dans son article 8. L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement (établie sur le modèle figurant à l'annexe VI, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture).

Le jury est composé de trois membres : deux enseignants ou inspecteurs d'économie-gestion et un membre issu des personnels administratifs ou d'encadrement relevant du ministre chargé de l'éducation nationale, choisi en raison de son expérience en matière de gestion des ressources humaines.

L'épreuve comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours (en valorisant ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger). Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de 10 minutes. Si la présentation du candidat dure moins de 5 minutes, le temps restant sera reporté sur le temps d'échange.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de 20 minutes (deux fois dix minutes), doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, ainsi que les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le jury énonce oralement dans un premier temps la situation d'enseignement, s'en suit un temps d'échange de dix minutes ; dans un deuxième temps le jury énonce oralement la situation vie scolaire, s'en suit de nouveaux échanges avec le jury pendant dix minutes. Ces situations précisent les éléments de contexte.

2. Observations et conseils aux candidats

2.1. ATTENTES DU JURY

Pour cette épreuve, le jury attend principalement que le candidat démontre sa capacité à se **projeter dans le métier d'enseignant** ainsi que son aptitude à **s'approprier et à faire partager les valeurs de la République et les exigences du service public**. Il est également attendu des candidats des compétences de communication et une **posture professionnelle**.

Le candidat doit identifier les éléments saillants de son parcours et les compétences lui permettant de se projeter dans le métier d'enseignant.

Il doit s'interroger sur les valeurs et principes en jeu dans chacune des mises en situation et proposer des pistes d'action à partir de son analyse.

Le candidat doit maîtriser les références qui encadrent et définissent les valeurs de la République, le référentiel des compétences de l'enseignant, les obligations des fonctionnaires et les exigences du service public.

Il doit s'exprimer clairement, dans un registre de langue adapté en s'adressant aux trois membres du jury. Il est important qu'il fasse preuve d'écoute, de réactivité et de recul par rapport au questionnement du jury.

Enfin, il doit adopter la posture d'un futur enseignant, en prenant en compte ses futures missions au sein de l'équipe pédagogique, de son établissement et de manière plus large du système éducatif.

Le jury fait les constats suivants :

Sur la forme : Le jury observe que la plupart des candidats se conforment aux attendus de l'épreuve. Ils ont le plus souvent choisi de réaliser leur prestation assis. Le rappel du déroulement de l'épreuve en amont facilite les échanges et contribue à la sérénité des candidats. Toutefois, le jury constate qu'un certain nombre d'entre eux n'ont pas suffisamment préparé l'épreuve en général, et la présentation de leur parcours en particulier.

Ainsi, certains candidats ne maîtrisent pas le temps qui leur est imparti : les présentations sont mal calibrées, trop succinctes ou trop longues, nécessitant alors d'être interrompues. Quelques candidats ont semblé surpris par ce cadrage temporel restreint, et ce, malgré le rappel des consignes avant le début de l'épreuve. Certains candidats ont un débit de parole important et ininterrompu qui ne sert pas la clarté de leur propos et de leur réflexion. Par ailleurs, les présentations manquent globalement de structuration et de rigueur. Le

jury observe en outre une maîtrise du registre de langue parfois inégale sur la durée de l'épreuve, et pour quelques candidats, un manque d'entrain et d'engagement.

Les candidats adoptent, pour la majorité, une posture professionnelle et un registre de langage adapté. Les échanges s'avèrent le plus souvent fluides et constructifs. Le jury apprécie que la majorité des candidats ait fait preuve d'ouverture d'esprit, de conviction et de bonnes capacités de communication. Les meilleurs candidats ont pratiqué une réelle écoute active lors de l'entretien avec le jury et ont fait preuve de discernement. Cependant, certains candidats manifestent un niveau de stress important qui les pénalise en limitant leur capacité d'écoute et de compréhension des questions.

La qualité de la communication et la capacité du candidat à initier et à maintenir un échange constructif a ainsi été déterminante pour le jury dans l'évaluation. Le jury a sanctionné plus particulièrement les candidats adoptant une posture insuffisamment professionnelle (attitude nonchalante, décontractée voire désinvolte, familiarités de langage...) qui n'est pas admissible pour un futur enseignant tenu à l'exemplarité.

Sur le fond, concernant la première partie (15 minutes) :

Le jury regrette, pour un nombre important de candidats, un manque flagrant de préparation de l'épreuve. La motivation des candidats, si elle est verbalisée, n'est pas suffisamment explicite et manque de conviction. La plupart des candidats ne mettent pas assez en valeur leurs compétences personnelles ou professionnelles transposables au métier d'enseignant. Ainsi, trop de candidats se bornent à relater leur formation initiale et leur parcours professionnel de manière chronologique, à réciter un curriculum vitae, sans en souligner ni les expériences significatives, ni les compétences en lien avec le référentiel du métier d'enseignant. Ils n'explicitent pas de manière évidente leurs motivations et les passerelles qui les ont amenés vers la voie de l'enseignement. Certains candidats n'ont pas su prendre le recul nécessaire sur leurs expériences et pratiques.

Par ailleurs, les candidats cherchent parfois à se conformer aux attentes présumées du jury, en mettant en avant des poncifs sur le métier d'enseignant. Il convient d'éviter cet écueil. Les candidats doivent comprendre qu'ils doivent démontrer leur capacité à se projeter dans leurs futures fonctions dans l'hypothèse où ils seraient admis. De ce point de vue, l'énoncé par les candidats des difficultés rencontrées et des stratégies mises en œuvre pour les surmonter, constitue une démarche réflexive appréciée par les commissions d'interrogation. Elles permettent de mettre en exergue les capacités d'analyse des candidats et d'appréhender leur connaissance du système éducatif.

Les meilleurs candidats ont été capables de faire le lien, de manière concrète, entre leur parcours et les compétences attendues dans le métier de professeur. Ils expriment un système de valeurs personnelles qui fonde leur motivation. Ils formulent ce qu'ils souhaitent pouvoir apporter à leurs futurs élèves comme à l'institution par leur engagement et leur attachement aux valeurs sur lesquelles ils appuient leur propos. Ils ont su faire preuve de conviction, d'authenticité et d'enthousiasme.

Concernant la seconde partie (20 minutes) :

Lors de cette phase, un grand nombre de candidats ont fait preuve d'écoute. Ils doivent comprendre que les questions du jury n'ont pas pour objectif de les déstabiliser mais bien de les inviter à justifier leur analyse, voire à faire preuve de réflexivité pour ainsi fournir, si besoin, de nouvelles pistes de réflexion. La partie « analytique » suggérée par les questions du jury n'est pas toujours comprise ou entendue. Si la compréhension des situations est souvent correcte, l'analyse qui en découle est très partielle et les candidats envisagent trop rapidement les solutions. En effet, beaucoup de candidats s'emploient à apporter une réponse immédiate en s'impliquant dans la situation.

Le jury constate également que les candidats ont un rapport à la loi plutôt effacé au profit d'une relation aux élèves, qui tend parfois vers une démarche « psychologisante ». Il y a une forme d'accompagnement

systématique de l'élève sans faire référence au cadre réglementaire. Les missions et compétences du professeur sont rarement connues et mobilisées. Le jury observe que la connaissance des textes réglementaires est limitée et exceptionnellement accompagnée de la citation précise des références juridiques. De grands principes républicains sont évoqués mais ne sont pas explicités ou alors de manière très approximative. Ces principes ou valeurs peuvent également faire l'objet de confusions ou de contresens. Beaucoup de candidats se limitent à citer des « mots clés », souvent sans rapport avec les situations à étudier. Par exemple, le principe de laïcité est fréquemment mobilisé et bien souvent à mauvais escient. On relève par conséquent une faiblesse dans l'analyse des situations proposées. Les valeurs et principes de la République, les droits et obligations du fonctionnaire sont plus évoqués de manière intuitive que véritablement maîtrisés. Il est indispensable pour les candidats de prendre connaissance des textes qui régissent les valeurs de la République, ainsi que les droits et obligations des fonctionnaires. Les candidats ont tendance à s'appuyer sur leur expérience et leur bon sens, et non sur une connaissance précise des missions de l'enseignant et des textes de référence. Le jury observe ainsi un manque d'analyse réflexive sur les pratiques d'enseignants pour ceux qui ont déjà exercé.

Les valeurs de la République ne sont pas assez réinvesties dans les propositions de solutions aux situations proposées. Les pistes d'action préconisées par les candidats ne sont pas suffisamment concrètes et sont même parfois déconnectées de la réalité. Quelques candidats ont tendance à relativiser la gravité de certaines situations. D'autres recherchent une « bonne réponse » plutôt qu'un raisonnement cohérent avec le cadre de référence. Or, le jury n'attend pas de réponse unique aux mises en situation, mais une réponse argumentée, justifiée et nuancée. Peu de candidats cherchent à justifier leurs intentions pédagogiques du point de vue de ces valeurs ou entrevoient la manière dont ils peuvent les faire vivre dans leur enseignement. La plupart des candidats ne proposent pas d'exploitation pédagogique de la mise en situation, sauf si on les y invite expressément.

Enfin, les candidats maîtrisent mal l'écosystème de l'établissement scolaire. Les différents acteurs et instances (MDL, CVL...), ainsi que leurs rôles, sont souvent méconnus ou occultés par les candidats. Trop souvent, les candidats n'abordent pas les situations de manière systémique (dans et hors l'établissement). Ils demeurent dans le cadre de la classe. Un positionnement professionnel solitaire est souvent privilégié alors que le métier d'enseignant s'inscrit dans un collectif.

Les meilleurs candidats réussissent à identifier spontanément les valeurs et principes en jeu et à problématiser la situation dans une approche analytique, voire systémique. Ils parviennent non seulement à citer les textes réglementaires à propos mais également à incarner les valeurs de la République au travers de leur réflexion. Ils inscrivent leurs réponses dans les grands enjeux de la citoyenneté et se positionnent avec loyauté en tant que fonctionnaire. Ils proposent des pistes d'action cohérentes et opérationnelles, **traduisant une appropriation et non une simple citation des principes et valeurs en jeu**. En outre, ils font état d'une connaissance du fonctionnement d'un établissement scolaire par leur capacité à se détacher de leur action individuelle pour mettre en jeu ses différents acteurs et des prolongements individuels et collectifs à moyen terme.

2.2 CONSEILS AUX CANDIDATS

Avant l'épreuve :

Nous conseillons aux candidats de **préparer avec sérieux toutes les dimensions de l'entretien**. Face aux problématiques de gestion du temps, le jury conseille aux candidats de se soumettre à des entraînements en respectant scrupuleusement le temps imparti pour chacune des phases.

Il est recommandé de s'entraîner à expliciter de manière claire ses motivations à partir de ses expériences les plus significatives. Un travail de réflexion personnelle avancé doit être réalisé concernant les facteurs de motivation qui les poussent à vouloir devenir enseignant du service public. Il est également souhaitable de mettre en relation de manière pertinente son parcours, ses expériences avec le référentiel du métier d'enseignant, et ce afin d'effectuer des transferts de compétences cohérents (parcours académique,

expériences professionnelles, implication dans le domaine associatif, pratique sportive...). Nous conseillons aux candidats d'éviter néanmoins les anecdotes trop personnelles tirées de leur vie privée.

Le jury invite les candidats à s'appropriier les repères fondamentaux et les textes de droit qui président à l'exercice du métier de professeur, et à connaître leur **évolution à travers le temps** (nouvelles modalités d'évaluation, réforme du baccalauréat...). Une attention particulière doit être portée au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation défini par l'arrêté du 1er juillet 2013 publié au journal officiel le 18 juillet 2013 et entré en vigueur le 1er septembre 2013. Ce référentiel permet d'identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière.

En outre, le rôle de l'enseignant doit être envisagé dans le cadre d'une communauté éducative. Il est indispensable, pour les candidats, d'approfondir leur connaissance du système éducatif et de ses différents acteurs. Afin de bien appréhender les mises en situation proposées par le jury, il est impératif de maîtriser les textes de référence relatifs au statut d'enseignant, aux droits et obligations du fonctionnaire et aux valeurs de la République. Il est également nécessaire d'avoir une vision globale des différents programmes et référentiels afin de proposer des transversalités en lien avec les valeurs de la République.

Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes, certains inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 et sous les IV^e et V^e Républiques ainsi que la Constitution du 4 octobre 1958 : « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Il est recommandé aux candidats de connaître les grandes lois d'orientation qui se sont succédées en la matière. En outre, de nombreuses ressources pour transmettre les valeurs de la République à l'École sont aujourd'hui consultables, comme le coffret « Guide républicain » réunissant trois ouvrages (le vademecum La Laïcité à l'école, le recueil L'idée républicaine et La République à l'école). Le jury rappelle aux candidats l'obligation de formation à la laïcité de tous les fonctionnaires. Enfin, les grands textes sur les droits et obligations du fonctionnaire doivent être connus.

Pendant l'épreuve face au jury :

Tout au long de l'épreuve, il est nécessaire d'établir une communication de qualité avec le jury. Le candidat veillera à **ne pas monopoliser** la parole et s'inscrira dans une véritable démarche d'échanges avec le jury. Une écoute active, sans précipitation, est indispensable. Les candidats veilleront également à adopter une tenue vestimentaire et une posture professionnelle appropriées. Le jury déconseille aux candidats de faire preuve d'une familiarité excessive avec le jury. Nous rappelons aux candidats qu'en tant que futurs enseignants ils doivent démontrer leur capacité à adopter la posture adéquate devant un public de jeunes élèves, et donc à adopter une communication verbale et non-verbale adaptée.

▪ Pour la première partie de l'épreuve :

Le jury invite les candidats à s'assurer de leur gestion du temps, en particulier pendant la présentation de leur motivation, limitée à cinq minutes. Plus le parcours du candidat est riche, plus il sera amené à sélectionner les expériences qui ont vraiment un intérêt pour devenir professeur. La présentation du parcours ne doit pas donner lieu à une description linéaire, sans relief. Il ne s'agit pas, en effet, d'exposer son curriculum vitae. La présentation doit mettre en exergue les éléments saillants du parcours qui permettent de démontrer la motivation du candidat et sa capacité à acquérir les compétences du métier d'enseignant. Nous conseillons aux candidats de structurer leur présentation et de prendre appui sur le référentiel des compétences de l'enseignant pour objectiver leur conception du métier de professeur.

▪ Pour la deuxième partie de l'épreuve :

En ce qui concerne la deuxième partie de l'épreuve le jury rappelle que l'objectif est d'instaurer un échange, et un dialogue et en aucun cas de mener un interrogatoire. Le jury invite les candidats à adopter une posture

d'écoute active indispensable pour leur permettre de réagir, de manière pertinente, aux mises en situations proposées. Il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion. Une approche plus méthodologique et structurée leur permettrait de mieux appréhender les mises en situation. Un temps d'analyse doit ainsi précéder la proposition de pistes de solution.

Le jury préconise aux candidats d'indiquer leur ignorance, le cas échéant, face à une question : la capacité à distinguer ce que l'on sait avec certitude, de ce que l'on suppose, est importante pour le métier d'enseignant. Les candidats veilleront à se positionner en tant qu'agents du service public d'éducation, à connaître les droits et les obligations des fonctionnaires et à tenir compte du fait que ce statut impose le respect de règles déontologiques. Ils doivent avoir conscience que l'Éducation nationale est un système, avec des valeurs, des spécificités et une culture. Un établissement scolaire est un collectif que doivent considérer les candidats pour analyser les situations scolaires et d'enseignement et construire des solutions adaptées à chaque problématique. Les pistes d'action proposées doivent être justifiées au regard du contexte de la mise en situation et des objectifs poursuivis.

Le rappel aux lois de la République dans ces situations est essentiel. Aussi, une parfaite connaissance des missions de l'École et une maîtrise des finalités du système de valeurs de l'institution sont indispensables. Chacun des candidats doit être en capacité d'énoncer les grandes valeurs de l'institution qui sont précisées dans différents textes et d'avoir une approche institutionnelle de l'École. Il convient d'appréhender les missions de l'enseignant dans le cadre plus large du rôle de « l'École de la République », notamment dans toute sa dimension éducative et de transmission de valeurs. Les valeurs de la République doivent être davantage ancrées dans des expériences et ne pas être simplement listées. Le candidat doit démontrer qu'il maîtrise les finalités des valeurs de la République et qu'il est en capacité d'explicitier en quoi elles contribuent à la cohérence du système de valeurs de l'institution. Il est d'ailleurs essentiel de réfléchir à la mise en tension de ces différentes valeurs afin d'enrichir l'analyse et de prendre de la hauteur sur les mises en situation.

Il convient de garder à l'esprit que cette épreuve a pour objectif de contribuer à recruter des fonctionnaires qui s'approprient les valeurs de la République, en vue de se projeter dans le métier de professeur au sein de l'institution scolaire. Elle se fonde sur un échange constructif et non un exercice de vérification pure des connaissances. Au-delà de la maîtrise de ces valeurs, les commissions d'interrogation sont donc attentives à ce que les candidats se les approprient, c'est-à-dire qu'ils soient capables de les intégrer, en cohérence avec leur propre système de valeurs, afin de pouvoir les partager, dans l'exercice de leur métier.

3. Exemples de sujet proposés

Mise en situation 1 : situation d'enseignement

Vous êtes professeur principal en classe de terminale STMG. En début d'année scolaire, vous réexpliquez aux élèves l'organisation du baccalauréat. À la suite de cette présentation, un élève vous interpelle pour dénoncer les modalités des épreuves de l'examen et notamment celles de la prise en compte du contrôle continu. Il considère que d'un établissement à l'autre, voire d'un professeur à l'autre, il y a nécessairement des différences dans l'évaluation qui favorisent ou pénalisent les élèves et que ce n'est pas juste.

Comment analysez-vous cette situation ? Quels sont les valeurs ou principes de l'École de la République impliqués dans cette situation ?

Mise en situation 2 : situation vie scolaire

Dans la cour de votre lycée est disposé du mobilier urbain : abri avec prises pour chargeurs de téléphone, fauteuils et tables, bibliothèque participative... à l'usage de l'ensemble des élèves. Lorsque vous traversez la cour, vous constatez qu'un groupe, exclusivement composé de garçons du lycée, s'approprie systématiquement ces espaces communs.

Comment analysez-vous cette situation ? Quels sont les valeurs ou principes de l'École de la République impliqués dans cette situation ?